VILLE DE
PARIS

Direction Générale des Services

P.V. N°04 XV 2020

CONSEIL DU 15ème ARRONDISSEMENT

MARDI 21 JUILLET 2020

- *Transcription des débats* -

Sont présent(e)s :

Mesdames et Messieurs : Philippe GOUJON, Fatiha AGGOUNE, David AMIEL, Fanta BERETE, Evelyne BOSCHERON, Grégory CANAL, Louise-Agathe CHARPENTIER, François CONNAULT, Daniel-Georges COURTOIS, Éléonore CREUZE, Claire de CLERMONT-TONNERRE, Inès de RAGUENEL Clotilde DEROUARD, Charlotte DESROUSSEAUX, Marie-Caroline DOUCERÉ, Agnès EVREN, Louisa FERHAT, Maud GATEL, Catherine IBLED, Frédéric JACQUOT, Nicolas JEANNETÉ, Henri JOZEFOWICZ, Noémie KERMABON, Anessa LAHOUASSA, Louis LATINNE, Franck LEFEVRE, Isabelle LESENS, Jérôme LORIAU , Mathieu LUINAUD, Pierre MENUET, Aminata NIAKATÉ, Ozlem ORAKCI, Marion PARISET, Jean-Philippe PIERRE, Jean-Yves PINET, Laurent RACAPÉ, Julien RIPPERT, Chantal ROLGEN, Valentin ROUFFIAC, Anthony SAMAMA, Jacques-Henri SEMELLE, Florian SITBON, Anouch TORANIAN, Anne-Claire TYSSANDIER, Simon VERMOREL, Hector VESPROUMIS, Hadrien VEYSSIERE, Arthur WOLFF.

Sont absent(e)s et excusé(e)s : Anne-Sophie BORDRY donne pouvoir à Philippe GOUJON, Thibaut BRAGÉ donne pouvoir à Aminata NIAKATÉ, Alexia GERMONT donne pouvoir à Pierre MENUET, Valérie GIOVANNUCCI donne pouvoir à Louise-Agathe CHARPENTIER, Isabelle ROY donne pouvoir à Florian SITBON.

Sont Absent(e)s : Sylvie CEYRAC.

La séance est ouverte.

Monsieur le Maire : Nous allons commencer notre séance. Vous avez trouvé vos emplacements. Ceci a été discuté avec les différents groupes. Il s'agit de la même configuration que celle que vous retrouverez dans la salle du bas dans laquelle nous avons normalement nos séances. Si nous sommes dans cette salle, c'est pour des raisons de prescriptions sanitaires.

1. **152020015 – Désignation des secrétaires de séance**

Monsieur le Maire : Je vais tout d'abord désigner les secrétaires de séance qui sont Messieurs VESPROUMIS et AMIEL. Levez la main afin que je voie si vous êtes présents. Merci. Vous restez à vos places. Il n'y a rien à faire. Il faut simplement deux secrétaires de séance. A chaque séance, pendant six ans, vous serez normalement les secrétaires de séance sauf absence.

C'est la première séance de travail de notre nouveau Conseil. Bien sûr, nous souhaitons tous que cette mandature soit la plus utile possible au 15ème et que nos débats pour être parfois passionnés - cela peut arriver - n'en soient pas moins productifs et portés vers l'intérêt général et surtout respectueux de la parole de chacun ; on ne s'interpelle pas entre collègues, on s'adresse au Maire et les adjoints répondent aux interpellations destinées au Maire. Sans prétendre donner quelque leçon que ce soit à quiconque, je pense qu'il revient à chacun de défendre ses convictions mais en ayant toujours à l'esprit l'objectif premier qui est non pas de polémiquer mais d'œuvrer pour améliorer la qualité de vie des habitants de cet arrondissement et d'en préserver les intérêts. La campagne électorale est terminée. À nous de construire ensemble le 15ème de demain, le 15ème que nous voulons.

Ces petites formules sacramentelles étant faites, je vais maintenant évoquer un certain nombre de pouvoirs qui m'ont été donnés par les absents qui n'ont pu participer à notre Conseil : Isabelle ROY pour Florian SITBON, Anne-Sophie BORDRY pour Philippe GOUJON, Thibaut BRAGÉ pour Aminata NIAKATÉ, Alexia GERMONT pour Pierre MENUET. Voilà les pouvoirs qui m'ont été donnés. Cela fait que ceux qui sont titulaires d'un mandat ont deux voix en cas de vote.

Un mot sur le procès-verbal qui est habituellement approuvé lors de la séance suivante. Le Conseil d'arrondissement d'installation du Maire et de l'exécutif ayant eu lieu voilà quelques jours seulement, les services n'ont pas eu le temps matériel de nous soumettre le procès-verbal de cette séance d'installation. Vous savez que nous travaillons dans des délais extrêmement contraints ;

heureusement, cela ne durera pas. Nous le validerons donc lors de notre séance de rentrée, sans doute vers la fin du mois de septembre.

Le procès-verbal du dernier Conseil d'arrondissement de la mandature précédente, quant à lui, est considéré par la Mairie de Paris comme automatiquement approuvé par les membres du Conseil sortant reconduits dans leur fonction. Je ne sais pas si vous suivez. C'est un peu compliqué. J'ai, néanmoins, souhaité qu'il vous soit transmis sur ODS. Il est également sur vos tables car il expose l'action sanitaire et sociale de la Mairie d'arrondissement pendant le confinement. Sachez que j'ai également rédigé un rapport d'une quarantaine de pages, du 15 mars jusqu'à la fin du confinement, pour exposer toutes les actions qui ont été menées par la Mairie du 15ème et par d'autres. Cela vous donne une idée de ce qui s'est passé. Vous avez donc la retranscription des débats du Conseil d'arrondissement post-confinement de la mandature précédente.

L'ordre du jour du Conseil d'arrondissement d'aujourd'hui vous a été transmis, comme vous avez pu le constater, avec retard en raison de l'introduction tardive notamment par les services centraux - mais pas que - de projets de délibération. Cela nous a même amenés à vous envoyer un ordre du jour complémentaire. Sachez que, théoriquement, le délai légal est de cinq jours francs. Nous en sommes loin dans la configuration d'aujourd'hui mais la proximité des deux séances en est à l'origine. Nous avons, en général, trois semaines au moins entre deux séances mais là, il n'y a eu que quelques jours depuis la séance d'installation qui a eu lieu samedi dernier. Habituellement, nous essayons de mieux respecter les délais. Tout ceci dépend aussi des dates d'introduction des projets de délibération par la Mairie centrale puisque notre ordre du jour est fabriqué à partir de la Mairie centrale qui, elle, introduit les projets de délibération à notre ordre du jour. Ce n'est pas nous qui formons notre ordre du jour mais la Mairie de Paris.

Nous allons tout de suite commencer par le projet 2.

2. 152020016 Adoption du compte administratif de l'état spécial du 15ème

Monsieur le Maire : Vous connaissez sans doute cette procédure qui est fixée par le Code général des collectivités territoriales dans ses articles L.2121-40, L.2511-41 et L.2121-14 qui fait qu'un président de séance doit se substituer au Maire pour rapporter, en lieu et place du Maire, le compte administratif. Je vais donc mettre aux voix l'élection de notre collègue Grégory CANAL puisqu'il est premier adjoint chargé des finances pour qu'il puisse me remplacer un court

moment - rassurez-vous - à la présidence pour exposer le compte administratif. Je propose donc sa candidature à vos suffrages pour venir occuper le siège de président de séance puisque la loi veut que le Maire, qui est ordonnateur des dépenses, quitte la salle pendant l'examen du compte administratif. Qui est pour ? Qui est contre ? Abstention ? Merci. Unanimité.

Monsieur Grégory CANAL est désigné président de séance pour exposer le compte administratif. Je l'invite à venir siéger à ma place. Ce ne sera pas une habitude. La règle veut que, maintenant, je parte et que je quitte la salle.

Monsieur CANAL : Merci Monsieur le Maire. Mes chers collègues, bonsoir à tous. Le document qui vous est présenté ce soir est très important dans la mesure où il retrace l'ensemble des dépenses effectuées par la collectivité lors de l'année N -1, en l'occurrence l'année 2019. Il est d'autant plus important qu'il constitue le premier maillon de la chaîne budgétaire avant l'adoption du budget supplémentaire, généralement au courant de l'été - cette année, de manière exceptionnelle, concomitamment à l'adoption du compte administratif - et avant le vote du budget primitif 2021 qui interviendra à l'automne prochain.

Vous avez l'habitude, d'ordinaire, d'adopter ce compte administratif courant mai c'est-à-dire avant la date fixée par le Code général des collectivités territoriales dans son article 1612-12 qui détermine cette date au 30 juin. La crise du Covid étant passée par là, ce délai a évidemment été différé au 31 juillet prochain en vertu de la loi relative à l'état d'urgence sanitaire.

Pour rappel, le budget de notre état spécial est composé d'une partie fonctionnement et d'une partie investissement.

La partie fonctionnement est abondée par deux types de dotation :

- une dotation de gestion locale, de loin la plus conséquente. Elle représente à peu près 85 % des dépenses de notre arrondissement ;
- une dotation d'animation locale beaucoup plus ténue à hauteur d'un million d'euros contre à peu près 11 millions pour la précédente.

Quant à la partie investissement, elle est abondée de manière éponyme par cette dotation d'investissement qui, elle aussi, est d'un faible montant, environ 686 000 € ; très loin des sommes dont nous avons pu bénéficier dans le passé. Il y a encore 8 ou 10 ans, notre arrondissement chatouillait le million d'euros en dotation d'investissement.

Je voudrais rappeler à la sagacité générale que le budget primitif de 2019 a épousé un retrait de 248 000 € soit -2,1 % de crédit. Cela ne veut pas dire pour autant que la consommation des crédits d'une année sur l'autre a diminué. Bien au contraire. De l'année 2018 à l'année 2019, les crédits ouverts et disponibles pour notre mandature ont augmenté d'environ 522 313 €. En 2019, les crédits ouverts pour notre collectivité s'établissaient à 13,34 millions contre 12,8 pour l'année 2018. Je rappelle que les crédits ouverts collectent à la fois les crédits votés à l'occasion du budget primitif, qui s'établissait à 11 785 000 €, et aussi l'abondement octroyé à l'occasion de l'adoption du budget supplémentaire voté l'été dernier à hauteur de 1 555 000 à l'intérieur duquel nous trouvons précisément le report des crédits de l'année 2018 à l'année 2019 en l'espèce 626 000 €.

J'en viens à présent au mandatement des crédits c'est-à-dire à leur exécution. L'exécution des crédits est passée de 12,19 millions d'euros en 2018 à 12,35 millions d'euros en 2019 soit une hausse de 1,3 %. Cela porte notre taux d'exécution à 92,6 % ; un taux très élevé dans la moyenne parisienne. Cette augmentation du mandatement est, en fait, due à l'augmentation de son exécution au sein de la dotation de gestion locale.

Je rappelle que la dotation de gestion locale concerne le paiement des dépenses relatives au fonctionnement des services de la Mairie et des équipements de proximité. Le taux d'exécution de cette DGL est estimé pour notre arrondissement pour l'année 2019 à 93 %. En toute transparence je dois bien reconnaître qu'il est un petit peu en repli par rapport à l'année précédente puisqu'en 2018, il s'élevait à 97 %. En réalité, ce chiffre est un petit peu en trompe-l'œil car l'enveloppe de la dotation de gestion locale a augmenté en valeur absolue de 466 000 €. Or, notre collectivité a aussi dépensé davantage. Elle a dépensé 56 000 € de plus. Ce repli de 97 à 93 % s'explique donc par un tendanciellement moins soutenu que l'enveloppe allouée de 2018 à 2019. En réalité, les crédits ont augmenté fortement d'une année sur l'autre mais l'exécution un peu moins vite que celle de cette allocation. C'est pour cette raison que je vous dis qu'il s'agit d'un chiffre en trompe-l'œil.

Concernant les fluides, qui sont tout de même une dépense non négligeable de cette dotation, une fois n'est pas coutume, les services centraux de la Ville ont, fort heureusement, inscrit en crédits ouverts pour notre collectivité 3 millions d'euros à notre budget or nous n'avons besoin d'ordinaire que de 2,5 millions d'euros. Il y a donc un delta, un différentiel, de 500 000 € dont nous pourrons bénéficier car vous savez qu'à Paris, il y a une pratique de report des crédits

quasiment de droit, d'une année sur l'autre. De ce fait, les 500 000 € se trouvent au bénéfice de notre budget actuel, celui de l'année 2020.

J'en viens à présent à la dotation d'animation locale, beaucoup plus faible que la précédente, je le rappelle : 1 167 000 €. Cette dotation concerne le paiement de toutes les prestations qui concourent à l'animation de notre arrondissement en termes de vie de quartier, d'information des habitants, d'animation culturelle. Elle permet aussi le financement de la vie des conseils de quartier mais également le paiement des travaux qui concernent les équipements transférés à partir du moment où ils sont appréhendés comme des dépenses de fonctionnement et qu'ils concernent des équipements de proximité.

L'exécution de cette dotation d'animation locale est portée cette année à 92 %. C'est à peu près le même taux d'exécution que l'année précédente qui était légèrement supérieur à 93 %. Notre arrondissement n'a pas à rougir de ce taux d'exécution, même s'il enregistre un très léger repli, dans la mesure où il se situe tout de même 10 % au-dessus de la moyenne parisienne qui s'établit à 82,16 % contre 92 % pour nous.

J'illustre cette dotation d'animation locale par deux types de dépenses qui sont siglées dans la ligne 62 88 à hauteur de 407 556 €. Elle permet de rémunérer tout ce qui concourt à la vie de l'arrondissement et notamment d'organiser, comme en septembre prochain, le Forum des associations ou la Fête de la famille. La deuxième ligne de dépenses que vous connaissez très bien est celle relative aux travaux d'urgence, engagés dans la ligne 615 22, qui est portée à hauteur de 329 517 €.

J'attaque, à présent, la dernière dotation, celle qui concerne l'investissement. Elle s'élève à 654 729 €. Cette dotation, comme son nom l'indique, permet d'assurer l'investissement des équipements de proximité mais également des travaux sollicités par les conseils de quartier. Évidemment, c'est une dotation qui ne concerne que les investissements pour les équipements de petit gabarit ou, en tout cas, les petits investissements. En effet, l'essentiel des investissements pour les grands équipements de notre collectivité est porté par la dotation d'investissement localisé qui, elle, est gérée par la Mairie centrale.

Pour cette dotation, je ne comparerai pas l'année 2018 avec l'année 2019. L'année 2018 a enregistré un taux d'exécution de 72 % contre 85 cette année. Là aussi, c'est une comparaison impropre dans la mesure où en 2018, il y a une réforme des comptes publics qui est intervenue au niveau parisien qui a impliqué une clôture anticipée des comptes parce qu'il fallait organiser la fusion du budget de la Ville

de Paris et du Département. C'est la raison pour laquelle il y a eu un gros report de crédits sur l'année 2019 que la Mairie du 15ème a goulûment entamé à hauteur de 85 %.

Quelques exemples de consommation de cette dotation d'investissement, sans être exhaustif :

- travaux de remise en état du terrain d'éducation physique de Calmette et Varet à hauteur de 20 000 € chacun ;
- changement des lampes de la piscine de la Plaine pour 17 000 € ;
- achat d'un dispositif de ventilation pour l'onduleur de la médiathèque Marguerite-Yourcenar à hauteur de 6 000 € ;
- achat de tentes pour la Mairie du 15ème arrondissement à hauteur de 6 000 € ;
- achat de mobilier pour les crèches à hauteur de 4 000 € et pour les établissements scolaires à hauteur de 8 000 €.

Mes chers collègues, pour terminer mon propos, je voudrais tout de même indiquer que les crédits inscrits au budget primitif 2020 nous paraissent nettement insuffisants pour cette année dans la mesure où la crise du Covid a engagé des dépenses considérables pour notre arrondissement. C'est la raison pour laquelle nous avons sollicité l'engagement de crédits supplémentaires pour le vote du budget supplémentaire qui interviendra dans quelques jours au Conseil de Paris ; par exemple, des crédits de 100 000 € destinés aux enfants des quartiers difficiles du 15ème arrondissement qui ne peuvent pas partir en vacances pour des questions liées à la crise sanitaire. Malheureusement, ces 100 000 € ont été refusés par la Mairie centrale et nous le déplorons.

Je voudrais tout de même dire que la Mairie du 15ème - et vous le voyez bien à travers mon propos - a su gérer ses crédits de manière optimale. J'indique, d'ailleurs, que l'an dernier nous figurions déjà dans le peloton de tête puisque nous étions au troisième rang d'exécution des crédits qui nous étaient alloués. Cette année encore, je vous l'ai dit en propos introductif, nous avons augmenté notre consommation de 1,3 %. Vous me direz que c'est la moindre des choses. En cette période de difficultés budgétaires que traverse l'ensemble des collectivités territoriales, il est bien normal qu'une collectivité fasse preuve de responsabilité, d'efficience et d'efficacité dans son exécution.

J'indique tout de même que pour les prochains budgets primitifs, nous aimerions avoir un réajustement des crédits, singulièrement sur celui de 2021, car rapporté à la démographie de notre arrondissement, le budget de l'état spécial

du 15ème est tout de même très largement en retrait par rapport à la moyenne parisienne : rapporté à chaque habitant, c'est 55 € contre 76 au niveau parisien. Je vous passe les comparaisons avec des arrondissements démographiquement comparables où, là encore, nous sommes très en retrait : 55 € contre plus de 70 et plus de 80 € pour eux avec, en plus, des taux d'exécution inférieurs aux nôtres. J'appelle de mes vœux la majorité municipale pour qu'elle revoie peut-être ses projections pour le budget primitif et fasse peut-être preuve de davantage de justice territoriale et surtout de récompense pour les efforts accomplis.

Voilà, Mesdames et Messieurs, à grands traits, les éléments que je souhaitais porter à votre connaissance. Avant de passer au vote, je passe la parole à tout intervenant qui la solliciterait. Qui souhaite s'exprimer ?

Je passe donc la délibération au vote. Qui s'exprime favorablement ? Défavorablement ? Ne participe pas au scrutin ? La délibération est adoptée.

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

Monsieur CANAL : J'appelle à la présidence Monsieur Philippe GOUJON.

Monsieur le Maire : C'était trop rapide mais c'est bien. Merci pour ce débat utile qui s'est conclu par l'adoption de notre compte administratif. Nous allons donc passer à l'ordre du jour avec plusieurs points qui consistent en des désignations de représentants du Conseil d'arrondissement ou du Maire de l'arrondissement au sein d'organismes et d'établissements du 15ème. Vous avez tous reçu via ODS tous les choix qui ont été opérés par consensus pour ces représentants dans les instances que sont les écoles, la commission d'attribution de places en crèche, dérogations scolaires, logements sociaux, commission de règlement intérieur, etc. Sachez que certaines désignations auront lieu en septembre. Il en est ainsi, par exemple, des représentants du Maire dans les collèges et les lycées de façon à ce que cela soit mis en cohérence avec les désignations des mêmes représentants au niveau du Conseil de Paris, alors que ce n'est pas inscrit au prochain Conseil de Paris. Même chose pour le conservatoire Frédéric-Chopin, car une modification des personnalités qualifiées vous sera également proposée, et le comité de gestion du centre d'action sociale de la Ville de Paris (CASVP) car une réforme doit intervenir, remplaçant les administrateurs bénévoles par des représentants qualifiés au comité de gestion.

Pour l'ensemble de ces organismes, si vous en êtes d'accord, je vous proposerai un vote à main levée sur chaque délibération sauf demande par l'un ou l'une d'entre vous d'un vote à bulletin secret.

Madame NIAKATÉ.

Madame NIAKATÉ : J'avais juste une petite question. J'ai observé qu'il y avait un certain pluralisme dans les désignations dans les différentes instances. Je salue cette initiative. Toutefois, il m'avait semblé que pour les représentants dans les écoles, cela n'est pas le cas. Je voulais juste avoir une réponse là-dessus. Auquel cas, je voterai toutes les délibérations et je m'abstiendrai pour les écoles.

Monsieur le Maire : Il est de tradition dans ce Conseil et dans d'autres, que les désignations dans les écoles ne concernent que les représentants du Maire de l'arrondissement étant donné que la Maire de Paris désigne aussi, de son côté, des représentants dans les mêmes conseils d'école. Il y a donc un représentant du Maire du 15ème qui, par définition, ne peut être que le représentant de la majorité municipale et il y a également des représentants de la Maire de Paris dans chacune de ces écoles. Toutefois, cela ne figure pas ici puisque c'est la Maire de Paris qui va les désigner. Cela fait que dans les conseils d'école vous trouverez en dehors des parents d'élèves, des enseignants, etc., un représentant de la Maire de Paris désigné directement par la Maire de Paris et un représentant du Maire du 15ème désigné par le Maire de l'arrondissement. Cela fait qu'il y a effectivement une représentation pluraliste.

Madame NIAKATÉ : Je vous remercie pour ces explications.

Monsieur le Maire : Cela a permis d'éclairer l'assemblée. Je vous remercie de votre question.

Nous allons commencer par le projet de délibération n° 3.

3. 152020007 - Désignation par le Conseil d'arrondissement d'élus au sein de la commission consultative d'attribution des logements sociaux

Monsieur le Maire : Qui est pour ? Contre ? Abstention ? Unanimité.

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

4. 152020008 - Désignation par le Conseil d'arrondissement d'élus au sein de la commission consultative d'attribution des places en crèches

Monsieur le Maire : Qui est pour ? Contre ? Abstention ? Merci.

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

5. **152020009 - Désignation par le Conseil d'arrondissement d'élus au sein de la commission consultative des dérogations scolaires**

Monsieur le Maire : Qui est pour ? Contre ? Abstention ? Merci.

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

6. **152020010 - Désignation par le Conseil d'Arrondissement des élus siégeant au sein du conseil des aînés du 15ème arrondissement**

Monsieur le Maire : Qui est pour ? Contre ? Abstention ? Merci.

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

7. **152020011 - Désignation par le Conseil d'Arrondissement des membres de la Commission de règlement intérieur du Conseil du 15ème arrondissement**

Monsieur le Maire : Qui est pour ? Contre ? Abstention ? Merci.

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

8. **152020012 - Désignation des élus devant siéger au sein de la commission du conseil local de santé et de santé mentale du 15ème arrondissement**

Monsieur le Maire : Qui est pour ? Contre ? Abstention ? Merci.

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

9. **152020013 - Désignation par le Conseil d'Arrondissement des élus appelés à siéger au conseil des gardiens d'immeubles du 15ème arrondissement**

Monsieur le Maire : Qui est pour ? Contre ? Abstention ? Merci.

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

10. **152020014 - Désignation par le Conseil d'Arrondissement d'élus appelés à siéger au sein du « Conseil de Maison » de la Maison de la Vie Associative et Citoyenne du 15ème arrondissement**

Monsieur le Maire : Le n° 10 est retiré de l'ordre du jour pour des raisons d'évolution administrative. Cette délibération vous sera présentée en septembre.

11. **152020016 - Désignation par le Conseil d'Arrondissement de représentants au sein du conseil local du Handicap du 15ème arrondissement.**

Monsieur le Maire : Qui est pour ? Contre ? Abstention ? Merci.

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

12. **152020017 - Désignation par le Conseil d'Arrondissement d'un représentant au sein du conseil d'administration de l'association théâtre Silvia-Monfort**

Monsieur le Maire : Qui est pour ? Contre ? Merci.

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

13. **Communication sur la désignation des représentants du Conseil d'Arrondissement au sein du Conseil de Sécurité et de Prévention de la Délinquance du 15ème arrondissement**

Monsieur le Maire : Il y a ensuite deux désignations qui ne sont pas soumises au vote parce qu'elles sont du fait de la nomination par le Maire. J'ai toutefois souhaité vous en faire la communication. Il s'agit de la désignation des représentants du Conseil d'arrondissement au sein du Conseil de Sécurité et de Prévention de la Délinquance. Je pense que vous avez les noms, ce n'est pas la peine que je vous les lise.

14. **Communication sur la désignation des représentants du Conseil d'Arrondissement au sein de la Commission d'attribution des Chèques Vacances du 15ème arrondissement**

Monsieur le Maire : Il y a cinq représentants. Je pense que vous avez également eu la liste. Très bien. Merci.

15. **2020 DLH 51 Immeuble communal 16-18, place Dupleix (15e) - Convention d'occupation précaire**
16. **2020 DLH 67 Immeuble communal 16-18, place Dupleix (15e) - Convention d'occupation précaire**

Monsieur le Maire : Je soumets à discussion commune les projets n° 15 et 16, DLH 51 et DLH 67, qui concernent l'immeuble communal 16-18, place Dupleix avec une convention d'occupation précaire. Il s'agit de la mise à disposition d'un local à usage de bureaux dans un bâtiment qui est affecté aux anciens combattants.

C'est une association, l'ANORAA (Association nationale des officiers de réserve de l'armée de l'air), qui remplace une autre, l'Union nationale des parachutistes. J'en profite pour saluer les réservistes de l'armée de l'air qui sont parmi nous.

Pas d'intervention ? Merci. Je les soumets donc aux voix.

N° 15 : qui est pour ? Contre ? Abstention ? Merci.

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

16 : qui est pour ? Contre ? Abstention ? Merci.

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

17.2020 DCPA 16 Conservatoire Frédéric CHOPIN - 43 rue Bargue - 15ème arrondissement - « Extension et réhabilitation partielle, avec amélioration de la performance énergétique »

Monsieur le Maire : Y a-t-il des interventions ? Madame de CLERMONT-TONNERRE, vous avez la parole.

Madame de CLERMONT-TONNERRE : Merci Monsieur le Maire. Monsieur le Maire, chers collègues, notre Conseil est saisi ce soir d'une délibération qui ouvre une nouvelle étape du réaménagement du quartier Bargue/Falguière ; réaménagement que nous attendons depuis fort longtemps et dont les avancées sont notamment dues à la mobilisation des habitants de ce quartier et à votre détermination, Monsieur le Maire. Si nous avons souvent déploré la lenteur de la mise en œuvre de la réhabilitation de ce secteur, il faut reconnaître qu'en matière d'urbanisme, nous nous inscrivons souvent dans un temps long tant les projets sont complexes. À titre d'exemple, deux opérations parmi d'autres me viennent à l'esprit : la restructuration des ateliers de Vaugirard et le projet urbain partenarial Maine-Montparnasse. Ce sont là deux opérations amorcées dès 2014 dont l'achèvement est annoncé pour 2029 c'est-à-dire 15 ans plus tard.

Pour remettre dans son contexte la délibération que nous examinons, je rappelle à l'intention de nos nouveaux collègues que, dès 2008, vous avez, Monsieur le Maire, organisé de nombreuses réunions regroupant les principaux opérateurs concernés, notamment les bailleurs et plusieurs Directions de la Ville de Paris, ceci afin d'identifier les propriétaires des différents volumes situés aux abords du conservatoire Chopin, de la crèche Platon et de la place Kandinsky afin de déterminer les responsabilités qui incombent aux différentes parties et, enfin, pour procéder aux rétrocessions foncières nécessaires.

Une fois ce long processus abouti, les deux passerelles inutilisées et dangereuses reliant les dalles ont pu être démolies en octobre 2013 avant que ne s'engage une longue période d'étude, de concertation et d'attente de financement pour permettre la réalisation de cette importante opération d'urbanisme qui vise à réaménager et rénover le quartier Bargue/Procession et à le faire passer d'un urbanisme sur dalle typique des années 70 à un urbanisme sur rue.

Ensuite, en octobre 2018, notre Conseil a été saisi d'un projet de rénovation des logements sociaux du 49 rue de la Procession et sur les premières études de résidentialisation des ensembles Paris habitat situés sur les îlots Bargue et Procession où se trouvent notamment cinq immeubles de six à 18 étages regroupant 488 logements sociaux, le conservatoire Frédéric-Chopin, une crèche, le gymnase Falguière et un parking de plus de 400 places situé en dessous de la place Kandinsky sur laquelle se tenait précédemment le marché deux fois par semaine ; marché qui a, fort heureusement, été déplacé depuis 2019 sur les rues Falguière et Bargue afin de libérer la place Kandinsky et d'y installer, dans un premier temps, une dizaine d'arbustes.

En parallèle, de nombreuses réunions d'écoute et de concertation ont été organisées au cours de cette même année afin de définir les orientations d'un projet qui prenne bien en compte les difficultés de ce quartier et réponde aux aspirations des riverains. Ces échanges se sont notamment tenus dans le cadre du conseil de quartier Alleray à l'occasion de rencontres avec les usagers et les acteurs des différents équipements mais aussi au sein d'ateliers participatifs et d'un comité de pilotage dédié. Les réflexions ont porté sur le réaménagement de la place Kandinsky afin de la transformer en place de village arborée, sur la création d'accès lisibles et de plain-pied vers les différents équipements municipaux, sur la démolition des dalles et le traitement des passages couverts, sur la reconfiguration de l'espace public et des circulations extérieures des immeubles, sur le renforcement de la végétalisation du quartier et la rénovation de l'éclairage et enfin, sur l'agrandissement du conservatoire qui fait l'objet de cette délibération.

Mes chers collègues, voilà des années que nous dénonçons le sous-dimensionnement et le vieillissement du conservatoire du 15ème qui compte 1 200 élèves et ne peut accueillir les nombreux enfants inscrits en attente d'une place. La venue de cette délibération devant notre assemblée lors de notre première séance de travail est donc une bonne nouvelle. Outre l'extension de 300 m^2 du conservatoire, le projet intègre la restructuration partielle des locaux et l'amélioration de la performance énergétique et du confort thermique du bâtiment. Événement suffisamment rare pour me permettre de le souligner, le

jury d'architecture, qui s'est réuni le 4 février 2020 et auquel participait notre collègue Chantal ROLGEN, a choisi de façon unanime le projet porté par le groupement composé de l'atelier WRA et de l'agence Ithaque parmi les 60 candidats ayant répondu au jury. J'ajoute que le financement de cette opération a été rendu possible grâce à la mobilisation des habitants qui ont déposé et soutenu ce projet dans le cadre des budgets participatifs 2017, 2018 et 2019.

Je terminerai, chers collègues, mon intervention avec deux questions et deux vœux. D'abord, comment et où les élèves du conservatoire seront-ils accueillis pendant la période de travaux ? Ce sujet est préoccupant et nous ne manquerons pas de réinterroger l'exécutif sur ce point lors de notre prochaine séance du Conseil de Paris. Ensuite, je m'inquiète du devenir du parking souterrain Procession dont les niveaux vacants avaient été intégrés dans l'appel à projets « Réinventer les dessous de Paris » lancé par la Ville de Paris en 2017. Faute de réponse valorisante pour le quartier, cette initiative s'est soldée par un échec.

J'en viens aux deux vœux : je souhaite que le calendrier des travaux conduits par la Ville de Paris et Paris habitat soit strictement respecté car nous sommes là dans une opération complexe qui devra articuler la démolition des dalles, les travaux du conservatoire et les multiples aménagements induits. Enfin, je propose que dans le cadre de la révision générale du PLU, qui s'annonce pour le mois de décembre et qui nous occupera pendant les trois années à venir, nous puissions localiser et inscrire une réserve pour la création d'un deuxième conservatoire municipal dans le secteur Seine/Saint-Charles afin de mieux accueillir les enfants de notre grand arrondissement de 240 000 habitants car, en l'état, nous sommes à des années-lumière de la ville du quart d'heure louée par la Maire de Paris dans le cadre de la campagne électorale.

Dans l'immédiat, mes chers collègues, nous pouvons nous réjouir de cette délibération qui représente une nouvelle étape dans le projet d'amélioration du cadre de vie des habitants du quartier Bargue/Falguière/Procession, étant entendu que la concertation doit se poursuivre. Je vous remercie.

Monsieur le Maire : Merci chère collègue. Excellentes suggestions. Y a-t-il des interventions ? Madame TORANIAN, allez-y.

Madame TORANIAN : Merci Monsieur le Maire. Nous ne pouvons que nous réjouir de cette délibération qui vise à étendre et à réhabiliter le conservatoire Frédéric-Chopin, institution culturelle centrale pour le 15ème et ses habitants. Cette extension et réhabilitation du conservatoire s'inscrivent dans l'ambition portée par la Maire de Paris de faire pour et avec les citoyens.

C'est une délibération, par ailleurs, liée de manière indissociable aux autres projets votés dans le cadre du budget participatif : celui du réaménagement du quartier Bargue/Falguière qui vise notamment à repenser la place Kandinsky en un lieu convivial, intergénérationnel et végétalisé et créer un terrain de sport dans le quartier. C'est le projet que nous avons porté avec force avec Paris en Commun et Anne HIDALGO durant la campagne municipale et que nous continuerons de porter avec détermination au cours de cette mandature pour qu'enfin le quartier Bargue/Falguière puisse se doter d'un espace de vie multi-usage alliant soutien scolaire, pratique du sport et culture dans un cadre agréable et végétalisé, véritable place du village où tous pourront se retrouver.

C'est aussi en ce sens que nous formulons le souhait de voir la réouverture d'un second centre social pour le 15ème dans le quartier, qui pourrait voir le jour sur la place Kandinsky.

Je tiens à rappeler l'importance du budget participatif parisien dans le cadre duquel ce projet a été proposé et voté. Alors que l'abstention augmente lors des scrutins nationaux comme locaux, la participation au budget participatif parisien ne cesse d'augmenter, signe que la participation citoyenne crée de l'effervescence et de l'intérêt à Paris et particulièrement dans notre arrondissement, ce dont il faut se réjouir et ce qu'il convient d'encourager. Le budget participatif parisien redonne du pouvoir d'agir aux citoyens. L'ambition de la Maire de Paris est que la politique municipale ne se fasse pas uniquement pour les Parisiennes et les Parisiens mais avec eux et par eux. Il est la preuve que lorsqu'on leur donne la parole, ils la prennent et lorsque l'on donne la force et les moyens d'agir, ils font. Les chiffres du budget participatif parisien le prouvent dans le 15ème : plus de 50 projets votés et réalisés depuis 2014, plus de 200 réalisations pour les projets à la fois du 15ème et de tout Paris implantés dans le 15ème. Notre rôle d'élu n'est pas de dicter, d'imposer des cadres, de prescrire des usages mais de fédérer des énergies, de constituer des réseaux, d'encourager et d'accompagner des initiatives. C'est, en tout cas, la conviction que nous avons défendue et que nous défendrons.

À l'instar de ce qui est prévu dans le cadre de l'extension et du réaménagement du conservatoire Kandinsky, les projets de réaménagement du quartier Bargue/Falguière devront être co-construits avec les habitants du quartier - les enfants comme les seniors -, avec les associations, les commerçants, les diverses instances de démocratie locale. Bref, redonner aux citoyens les clés de leur quartier et les accompagner pour façonner avec eux et pour eux leur cadre de vie. C'est dans ce sens et pour servir ce but que nous votons, bien évidemment, pour cette délibération.

Monsieur le Maire : Merci de votre intervention. Madame IBLED.

Madame IBLED : Monsieur le Maire, mes chers collègues, nous sommes également tout à fait en accord avec ce projet de réhabilitation du conservatoire qui s'inscrit dans un cadre plus global de la requalification de cette infrastructure. Nous avons cependant quelques points de vigilance qui sont de savoir si cette extension de 300 m² permettra de dégager de nouvelles places et si oui combien. Le conservatoire sera fermé pendant les travaux. Il est important de savoir où seront relocalisés les cours pendant ce laps de temps et de s'assurer que tous les élèves pourront effectivement suivre leurs cours et dans quelles conditions. Enfin, dans le 15ème, nous sommes très faiblement dotés avec un seul conservatoire ; c'est ce que vous avez souligné, Madame de CLERMONT-TONNERRE. Un seul conservatoire pour 240 000 habitants, c'est tout à fait inadapté. Nous sommes également obligés de participer à un tirage au sort pour être inscrit au conservatoire, ce qui est tout à fait injuste.

Cette extension et cette réhabilitation apporteront nécessairement du positif dans ce quartier mais elle sera insuffisante pour répondre à la demande. Je rappelle : 240 000 habitants. De toute évidence, cela ne sera pas suffisant. Il nous faut donc prévoir la réalisation d'un deuxième conservatoire, la mutualisation des équipements publics avec les communes riveraines ; tout ceci en accord avec les riverains du quartier, sujet que nous avons également porté pendant toute la campagne. Je vous remercie de votre attention.

Monsieur le Maire : Vous avez posé des questions extrêmement pertinentes que nous nous posons aussi. Juste un petit point d'histoire : nous avions proposé à la Mairie de Paris, lors de l'édification de la ZAC Boucicaut, plus de 1 000 m² culturels de façon à y construire un deuxième conservatoire, ce qui permettait, en plus, de le géolocaliser dans une autre partie de l'arrondissement. C'était prévu. Cela avait d'ailleurs été voté dans le plan de la ZAC Boucicaut qui avait été soumis à concertation. Malheureusement, au dernier moment, la Ville de Paris a décidé de remplacer cet équipement culturel par un foyer de travailleurs migrants, ce qui fait que nous n'avons pas eu ce deuxième conservatoire, ce qui fait qu'il y a des centaines et des centaines de familles du 15ème qui sont privées d'éducation culturelle même si le nouveau conservatoire du 14ème - parce que le 14ème a eu la chance d'avoir un conservatoire tout neuf voilà quelques années - a proposé quelques places pour les habitants du 15ème. C'est effectivement le sujet de cette mandature qui sera à nouveau posé.

Y a-t-il d'autres interventions ? Madame NIAKATÉ.

Madame NIAKATÉ : Les Écologistes approuvent également cette délibération qui a vocation à étendre et à réhabiliter le conservatoire Frédéric-Chopin avec, notamment, pour objectif d'améliorer la performance énergétique de ce bâtiment. Nous savons que l'enjeu climat est essentiel et cela aura vocation à y contribuer.

La réhabilitation plus générale du quartier Bargue/Falguière est un projet essentiel pour le mieux vivre dans ce quartier. Il y a une grande attente de la population qui s'est fortement mobilisée via le budget participatif pour que soit repensé l'accès au conservatoire et à la crèche et qui demande également un réaménagement de la place Kandinsky en un lieu de vie agréable, intergénérationnel et en un lieu aussi plus végétal ; les jardinières posées ci et là ne suffisant pas à déminéraliser cette place.

Ce projet d'extension devrait permettre d'ouvrir plus de places au sein du conservatoire et c'est une excellente chose. Il est cependant impératif que l'offre culturelle du conservatoire soit accessible à tous les habitants et toutes les habitantes et en particulier à ceux du quartier Bargue/Falguière. Je ne suis pas certaine que ce soit ceux qui en profitent le plus. Il conviendra donc d'y être attentif. Voilà pour mes observations.

Monsieur le Maire : Merci. Intervention aussi extrêmement pertinente. Madame FERHAT souhaite prendre la parole.

Madame FERHAT : Monsieur le Maire, chers collègues, je suis ravie que tous les groupes qui se trouvent dans cette salle se rallient à la requalification de la place Bargue, du conservatoire et du marché puisque, à ma connaissance, bien avant, les élus travaillaient sur cette chose et cela nous avait été refusé. Je m'en souviens car j'étais adjointe de quartier en 2008. Nous avions donc travaillé avec Madame Claire de CLERMONT-TONNERRE sur ce domaine.

Puisque tout le monde est d'accord pour le conservatoire, j'aimerais y rajouter une chose sur laquelle nous avons travaillé depuis très longtemps : j'espère que nous mettrons bientôt à l'ordre du jour le 106 Brancion pour la culture de manière à ce que nous puissions avoir aussi des places du côté du quartier Brassens/Périchaux pour les enfants de ce quartier. Merci.

Monsieur le Maire : Merci. Absolument puisque ce projet a été entériné par la Mairie de Paris pour en faire une Maison des pratiques amateurs. Ce sera donc aussi un projet de la mandature sur lequel il faudra aboutir dans les six ans.

Y a-t-il d'autres interventions sur ce projet de délibération ? S'il n'y en a pas, avant de passer la parole au rapporteur, quelques mots, moi aussi, comme Louisa FERHAT, pour me réjouir du consensus sur une opération que j'ai lancée en 2008 dès le début de mon premier mandat de Maire en faisant adopter un amendement au Conseil de Paris de façon à réparer des opérations d'urbanisme des années 70 sur plusieurs secteurs du 15ème dont Bargue/Falguière. J'avais évoqué ce réaménagement dans le bureau même de Madame HIDALGO alors qu'elle était encore Première adjointe en faisant état d'une inquiétude qui était la mienne de voir se développer un 15ème à deux vitesses puisqu'à l'époque, nous étions sur le débat sur la Tour triangle - qui est toujours en débat d'ailleurs - avec un 15ème très moderne, ultramoderne, qui sortirait de terre avec de nouveaux bâtiments - sur lesquels on peut, bien sûr, apporter des appréciations et des jugements différents - et des quartiers à l'urbanisme vieillissant, dégradés, notamment dans les quartiers populaires comme les Périchaux, les Frères-Voisin, Sablonnière, Bargue/Falguière. C'est cet amendement de requalification de l'ensemble de ces secteurs et Porte Brancion - mention spéciale pour Louisa FERHAT - qui avait été voté en 2008. Les choses ont peu avancé, néanmoins, la rénovation de ce quartier a, finalement, été actée.

Pour mémoire, le quartier Bargue/Falguière est une réplique du Front de Seine puisque, comme vous avez pu le constater, il s'agit d'un quartier sur dalle. Ce sont d'ailleurs les habitants du Front de Seine qui ont été expropriés pour cause d'utilité publique quand les tours ont été construites qui ont été relogés dans ce quartier Bargue/Falguière avec des tours et sur une dalle qui n'a jamais fonctionné. C'est l'urbanisme sur dalle qui ne fonctionne pas à Paris et qu'il faut absolument modifier. C'est la raison pour laquelle il s'agit là de passer d'un urbanisme sur dalle à un urbanisme sur rue avec une réhabilitation complète. C'était à la mode à l'époque mais, aujourd'hui, nous savons que ce n'est pas du tout ce qu'il faut faire ; il est devenu tout à fait obsolète. Il s'agit donc de revenir à un urbanisme traditionnel parisien sur rue.

L'objectif est aussi de clarifier les usages publics et privés de ce secteur qui sont vraiment enchevêtrés et de redonner une lisibilité urbaine à l'échelle des deux îlots à savoir, comme cela a été dit par certains d'entre vous, le réaménagement de la place Kandinsky. J'ai mis 10 ans à obtenir la première étape mais je l'ai obtenue de la Mairie centrale : le déménagement du marché Cervantès de la place Kandinsky à la rue Falguière, à la satisfaction générale même s'il y a encore quelques petits problèmes à régler comme notamment le poissonnier qui est trop près d'un immeuble. Néanmoins, le marché a repris de son dynamisme. Les marchands voient d'ailleurs une augmentation de 15 à 30 % de leur chiffre d'affaires et nous sommes en train d'augmenter le nombre de

marchands sur ce marché Cervantès. Nous en avons mis 12 ou 13 au départ. Nous sommes maintenant déjà à 15 ou 16 et cela va encore augmenter.

Cependant, je voudrais reprendre une idée de Madame NIAKATÉ, si elle le permet, qui est la végétalisation de la place Kandinsky. Je ne souhaite pas, tout comme elle, que l'on fasse un simple aménagement avec des jardinières. Je reprends une idée qui émane d'ailleurs de la Mairie centrale, mais que je partage, qui est de décaisser complètement la dalle en remplissant le parking qui est en dessous de pleine terre de façon à ce que l'on puisse y planter une « forêt urbaine » ; appelons cela comme on veut mais par commodité de langage, j'appellerai cela comme ça. Aujourd'hui, cette place Kandinsky est constituée du toit du parking qui est en dessous de Paris habitat sur les deux tiers de sa surface et d'un tiers seulement de pleine terre, là où sont plantées les deux grandes rangées d'arbres que nous connaissons. Il faut avoir les crédits que nous n'avons pas dans le budget participatif. Je me retourne donc vers les représentants de la Mairie de Paris pour leur dire que si nous arrivions à modifier la végétalisation de cette place, qui n'est pas prévue aujourd'hui pour être en pleine terre, dans les projets d'aménagement des urbanistes et des architectes avec l'implantation, vraiment, d'arbres et d'une végétalisation en pleine terre, je crois que cela satisferait tout le monde. J'y ajoute d'ailleurs aussi une autre idée que nous avions qui est la végétalisation du toit du gymnase Falguière qui est dans un piètre état puisque, dans le gymnase, il y a des seaux en plastique par terre pour recueillir l'eau qui coule et qui fuit à travers le toit, ce qui n'est pas très sympa pour les gymnastes de Gym Paris 15 qui utilisent ce gymnase. Ce sont deux projets que nous pourrions faire aboutir en plus des crédits qui sont prévus.

Bien sûr, en dehors de la place Kandinsky, c'est la suppression des dalles, la création de trois entités résidentielles, l'amélioration des accès aux équipements publics, la végétalisation maximale de tout cela, la dalle du 48 Bargue qui n'a plus d'utilité à partir du moment où, avec Madame HIDALGO, nous avons décidé, voilà quelques années, de supprimer les deux parcelles - c'était la première opération de réhabilitation du quartier -, et un porche qui donne accès à la tour du 48 Bargue, qui est l'élément central d'habitat du secteur et qui offre un passage très médiocre entre la rue Bargue et la rue de la Procession. Je ne voudrais pas que l'on oublie dans cette rénovation, et j'en profite pour le redire, celle du 49 Procession sur la nécessité de restructurer le rez-de-chaussée – je crois que cela a été évoqué par Claire de CLERMONT-TONNERRE -, mais également le 62-70 Bargue avec un espace public qui fonctionne comme une extension du trottoir, la rénovation du 39-45 rue Bargue, du 47 rue Bargue qui ne présente pas d'accessibilité PMR, les équipements sans façade publique qui sont vraiment en

dessous des normes, les espaces peu animés, la restructuration de tous les halls et locaux communs redistribués, et bien sûr l'amélioration de la tranquillité résidentielle des îlots Procession qu'il faut totalement reconfigurer, l'îlot Bargue également avec la démolition des dalles hautes qui relient les bâtiments, la rénovation de l'éclairage et aussi la rénovation énergétique, l'amélioration des services aux locataires, l'application complète du Plan climat par Paris habitat, etc.

Je ne vais pas détailler davantage mais je veux à chaque fois rappeler tout ce qu'il est nécessaire de faire dans la requalification de ce secteur de façon à changer la vie des milliers d'habitants souvent précaires qui sont logés dans les bâtiments notamment de Paris habitat puisque nous sommes là dans une concentration de logements sociaux.

Ce qui est prévu, je vous le donne pour information, c'est deux ans de travaux. À mon avis, c'est un minimum. Les travaux commenceraient mi 2021 à peu près. Ils auront peut-être un peu de retard avec le Covid. Cela nous permettrait d'aboutir fin 2023, en gros. Cela serait, bien sûr, de salubrité publique.

Juste un point de divergence. Je le redis, et j'aurai peut-être l'occasion d'en reparler au cours de ce débat : nous ne sommes pas favorables à la localisation du centre social de l'OCM CEASIL, ou ce qui en tiendra lieu, à cet endroit-là. Ce secteur que vous connaissez tous notamment pour avoir participé à la campagne électorale, est hyperbétonné. Je dis halte au bétonnage du secteur Bargue/Falguière. Tout le monde souhaite ici, je pense, une végétalisation maximale. Je pense qu'il serait dommage d'obérer une partie de la place Kandinsky, notamment l'espace qui est sous la dalle, pour coffrer l'ensemble et réaliser un centre social ou autre chose ; ce n'est pas le problème. Le problème serait de coffrer un cinquième de la dalle en la maintenant au lieu de la faire disparaître complètement et d'avoir une végétalisation totale, si possible en pleine terre comme nous l'avons dit.

Mon projet, j'aurai peut-être location d'y revenir tout à l'heure, c'est que l'OCM CEASIL soit relocalisé sur place. Je compte sur l'appui de la Ville que j'ai toujours eu jusqu'à présent. Il n'y a pas de raison que ce bâtiment de la rue Vigée-Lebrun soit entre des mains qui ne permettent pas la réalisation d'un centre social. Ce serait absolument un scandale public, que je dénoncerai d'ailleurs. Je souhaite que, dans la rénovation du bâtiment Vigée-Lebrun d'origine de l'OCM CEASIL, nous puissions à nouveau réaliser le centre social et avoir une forêt urbaine complète sur la place Kandinsky au profit des milliers d'habitants

qui, dans les tours ou dans les logements sociaux alentour, habitent sur ce secteur.

Voilà, il s'agissait de quelques idées générales dont je voulais vous faire part. Maintenant, la parole est au rapporteur Monsieur Frédéric JACQUOT qui va sûrement nous ramener à l'essentiel de ce projet de délibération c'est-à-dire le conservatoire Frédéric-Chopin.

Monsieur JACQUOT : Tout d'abord, je voudrais à mon tour saluer l'engagement du Maire et de ses équipes depuis 2008 qui trouve un premier aboutissement aujourd'hui ; enfin. Pour avoir longtemps habité ce quartier et participé à son animation culturelle en dirigeant un théâtre dans le quartier, j'ai vécu pleinement les problèmes de cette partie de l'arrondissement. Cette réhabilitation du quartier comprend, bien sûr, celle du conservatoire. Je ferai juste une remarque sur le sous-dimensionnement du conservatoire. C'est une très bonne chose qu'il y ait 300 m² d'ajout. Toutefois, je pense que tout le monde comprendra que ce n'est pas ça qui va solutionner le problème d'exiguïté du conservatoire. Cela ne devrait pas permettre un accueil suffisant face au dimensionnement de l'arrondissement. Je ne pense donc pas que l'examen de la création d'un deuxième conservatoire puisse être abandonné au profit de cet ajout de 300 m² qui est grandement insuffisant.

Le sujet qui m'importe, comme beaucoup d'entre vous, c'est bien sûr la relocalisation des cours et des 1 200 élèves et ce pour une durée de deux ans. C'est donc quelque chose d'extrêmement important. Il faut que nous puissions revenir très rapidement sur ce sujet et que nous ayons le total soutien de l'exécutif parisien dans cette démarche. C'est absolument indispensable.

Je me réjouis à mon tour que cette réhabilitation du quartier prenne son élan, enfin. Je suis ravi de constater que tout le monde est à peu près sur cette même direction.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, je vous demande donc de voter cette délibération. Merci.

Monsieur le Maire : Je soumets aux voix. Qui est pour ? Contre ? Abstention ? Merci. Adopté à l'unanimité.

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

18.2020 DAE 71 - Avenant n° 1 à la convention d'occupation du domaine public pour la gestion du Marché du livre ancien et d'occasion sur le

site de la Halle aux Chevaux dans le Parc Georges-Brassens (Paris 15ème)

Monsieur le Maire : Madame BERETE, vous avez la parole.

Madame BERETE : Monsieur le Maire, chers collègues, comme rappelé dans l'exposé, ce marché se tient depuis 1989 tous les samedis et dimanches de l'année. Pour beaucoup d'habitants du 15ème, de Parisiens et de touristes, ce marché est devenu une véritable institution culturelle qui permet, par ailleurs, de promouvoir notre patrimoine littéraire dans un lieu d'exception.

Nous sommes favorables à cette prolongation compte tenu des événements sanitaires. Nous souhaitons profiter également de la prolongation de cette convention d'occupation pour inciter l'équipe municipale à travailler dans les mois prochains sur la possibilité de mettre d'autres conventions d'occupation afin que d'autres corps de métier puissent bénéficier de ce cadre pour exposer et vendre leurs produits. Nous pensons, entre autres, à un marché de l'artisanat ou de produits locaux. Les mois à venir seront délicats pour les petits acteurs économiques, leur dédier un espace au cœur du 15ème les jours de semaine peut leur permettre de se faire connaître, d'écouler leurs produits tout en permettant au 15ème de s'inscrire comme un arrondissement partenaire de la relance sur tous les fronts. Je vous remercie.

Monsieur le Maire : Madame Aminata NIAKATÉ.

Madame NIAKATÉ : Merci. Juste un mot pour dire que nous voterons pour cette délibération qui participe du soutien de la Ville aux commerçants qui sortent... Non, je me trompe de commentaire. Pardon.

Monsieur le Maire : Ce n'est pas grave.

Madame NIAKATÉ : Nous voterons tout de même pour cette délibération qui participe de l'accès de toutes et tous à la culture. L'urgence sanitaire n'a pas permis de renouveler la convention d'appel d'offres dans des conditions normales, il est donc naturel de prolonger la convention d'occupation précaire pour la gestion des marchés aux livres.

Nous pensons également, en résonance à ce que disait ma collègue BERETE, que nous pourrions travailler à un usage multiple de ces lieux qui sont libres et disponibles en semaine. Je pense que cet endroit serait idéal pour y installer un marché alimentaire biologique dont le 15ème manque cruellement.

Monsieur le Maire : Y a-t-il d'autres interventions ? Madame FERHAT.

Madame FERHAT : Monsieur le Maire, chers collègues, je voulais juste vous préciser qu'un marché, qu'il soit bio ou pas, c'est ce que nous avions déjà demandé en 2008 puisque j'étais adjointe au quartier Brassens aussi. Cela avait été refusé. On m'avait expliqué que les pavés sous la Halle étaient historiques et que le fait que des camions puissent rouler sur ce type de pavés pouvait poser problème. Je suis entièrement d'accord pour qu'il y ait un marché dans ce lieu mais je voudrais rappeler, Monsieur le Maire, que dans la mesure où vous l'aviez proposé en 2008, il faudra qu'on nous explique pourquoi le lieu où devraient s'installer les stands serait différent depuis cette date.

Monsieur le Maire : Quelques mots avant de passer la parole à notre rapporteur pour dire, d'abord, que je voudrais rendre un hommage à René FROMENT qui est décédé récemment et qui est le créateur du marché aux livres anciens et aussi des Journées Brassens que vous connaissez tous, je pense. Il l'a créé en 1987. Il a aussi été le président d'ACE 15 de 2005 à 2013. Je voudrais d'ailleurs proposer que le marché aux livres anciens porte le nom de René FROMENT. C'est une proposition que je ferai à la Mairie centrale, si vous en êtes d'accord.

Deuxièmement, Louisa FERHAT a parfaitement raison de rappeler l'historique de ce secteur. Voilà une bonne dizaine d'années, nous avions proposé qu'un marché alimentaire puisse prendre place sous la Halle aux Chevaux en dehors, bien sûr, des activités culturelles. On nous avait rétorqué les arguments que Louisa FERHAT a évoqués et aussi que l'inclinaison était trop forte pour y installer un marché alimentaire avec les écoulements d'eau, etc. Il faut aussi, quand vous avez un marché alimentaire, installer des bornes électriques, de l'alimentation en eau, etc. La Mairie centrale, au niveau des services techniques, n'avait pas donné suite.

Comme nous étions tout de même déjà très accrocheurs dans le 15ème - vous verrez que nous ne lâchons rien -, nous avons, par la suite, proposé que ce marché alimentaire puisse être institué sur la place Jacques-Marette. C'est ce qui a été fait. Place Jacques-Marette, pendant une année ou deux, a été installé un marché alimentaire avec une vingtaine de stands à peu près. Sauf que le problème, c'est que cela n'a pas marché du tout ; les clients manquaient. Effectivement, cela satisfaisait tous les riverains mais ceux-ci étaient trop peu nombreux pour permettre l'équilibre économique du marché. Cela fait que le nombre de marchands s'est réduit comme peau de chagrin et nous sommes ensuite restés pendant six mois avec un seul poissonnier. Il est resté pendant des mois et des mois. D'ailleurs, je pense que c'est là que Louisa achetait son poisson. Il a donc disparu. Nous n'avons donc pas repris l'idée d'un marché alimentaire, bio ou pas,

dans la mesure où il n'y a pas le potentiel économique. C'était il y a 10 ans. Pourquoi ne pas relancer l'idée ?

Je voudrais dire aussi qu'il y a un autre sujet sur ce marché : de gros travaux sont nécessaires. Lorsque nous avons relancé l'appel à projets quand a été signée cette convention que nous étudions aujourd'hui, les services techniques nous ont fait état d'une dégradation assez forte de cette Halle aux Chevaux, notamment de la toiture qui, elle aussi, commence à fuir de toutes parts. Il y a donc des travaux importants à faire ; travaux que la Ville voulait faire financer par le nouvel opérateur, ce qui n'est, évidemment, pas possible étant donné que ce sont des opérateurs associatifs. Il y a donc aussi un sujet de restauration, de travaux qui ne sont pas faits dans cette Halle aux Chevaux.

Cela étant, l'idée d'un marché d'artisanat ou autre est tout à fait intéressante. C'est la raison pour laquelle, lorsqu'il y a eu l'appel à projets, cette idée a pu être conçue par la Ville à savoir, de demander ce qu'il était possible de faire sur ce marché en plus du marché aux livres anciens du samedi et dimanche. Malheureusement, il n'y a eu aucune proposition en retour sauf peut-être certaines que Monsieur JACQUOT va nous exposer. Cela fait qu'il n'y a pas eu la possibilité d'aller plus loin.

Toutefois, vous avez raison Madame BERETE. Je le redis ici : nous sommes en recherche d'une activité dans la semaine à mettre en place sous la Halle aux Chevaux sur cet emplacement. Nous avons pu y mettre, par exemple, mais c'est une fois par an, la vente aux enchères du Clos des Morillons. Il s'agit d'un vin que je recommande à votre dégustation, mais avec modération, qui est produit dans le 15ème puisque nous avons des vignes. Tous les ans, nous faisons une vente aux enchères au profit des associations caritatives de l'arrondissement à cet endroit. Toutefois, en dehors de quelques opérations de ce type, genre fêtes de quartier, il n'y a pas d'animation suffisante. La difficulté est de trouver un animateur qui a un modèle économique à mettre en place sous la Halle aux Chevaux.

La parole est au rapporteur, Monsieur Frédéric JACQUOT.

Monsieur JACQUOT : Merci Monsieur le Maire. Monsieur le Maire, mes chers collègues, je vous invite à voter cette délibération qui est une grande attente de l'Association du marché du livre avec qui j'ai pu me concerter il y a quelques jours maintenant.

Effectivement, ce lieu est propice à des activités culturelles. Nous aurons donc l'occasion, je pense, de pouvoir en proposer tout au long de cette mandature et dès cette année.

Monsieur le Maire : En tout cas que cent fleurs éclosent et tous les projets sous la Halle aux Chevaux sont les bienvenus.

Monsieur JACQUOT : Voilà.

Monsieur le Maire : Merci. Je mets aux voix ce projet de délibération. Qui est pour ? Contre ? Abstention ? À l'unanimité. Merci.

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

19. **2020 DAE 104 - Marchés découverts alimentaires et biologiques - Covid-19 - Exonération des droits de place dus par les commerçants**

21. **2020 DAE 141 - Marchés de quartier - Covid-19 - Indemnisation des délégataires de service public, gestionnaires des marchés - Provision sur indemnité**

Monsieur le Maire : Il y a maintenant une discussion commune sur deux projets de délibération : 2020 DAE 104 - Marchés découverts alimentaires et biologiques - Covid-19 - Exonération des droits de place dus par les commerçants et 2020 DAE 141 - Marchés de quartier - Covid-19 - Indemnisation des délégataires de service public, gestionnaires des marchés - Provision sur indemnité.

Madame EVREN a la parole.

Madame EVREN : Merci Monsieur le Maire. Mes chers collègues, nous sommes sur des délibérations éminemment stratégiques puisque, vous le savez tous - inutile de le rappeler - la relance économique et l'emploi sont absolument essentiels à Paris. Ces deux délibérations qui proposent une exonération de six mois des droits de place et de charges dus sur la période du 15 mars au 14 septembre 2020 vont naturellement dans le bon sens mais, elles sont très en deçà des attentes des commerçants.

Vous le savez, vous l'avez tous à l'esprit, les commerçants ont passé une année particulièrement difficile. Ils sont extrêmement inquiets pour leur avenir. Je le rappelle : manifestations des Gilets jaunes, les grèves, la crise sanitaire, évidemment, qui ont eu pour conséquence des pertes de chiffre d'affaires

importantes, des licenciements, des procédures de redressement ou carrément des dépôts de bilan.

Les marchés du 15ème ont extrêmement souffert de cette fermeture imposée partout dans tous les arrondissements de Paris et ils ont dû faire face à des problèmes de trésorerie urgents avec un retard à l'allumage, il faut le dire, de la Ville de Paris. Ils attendent donc un soutien massif de l'exécutif municipal pour remonter la pente.

Depuis des semaines, avec le groupe Changer Paris, nous avions fait des propositions avec un arsenal d'exonérations importantes pour permettre des mesures de relance les plus rapides possible. Nous avions proposé un plan de soutien qui n'a pas été retenu et nous reviendrons à la charge au prochain Conseil de Paris pour demander, par voie d'amendement, une exonération de trois mois supplémentaires jusqu'à fin décembre parce qu'au-delà de l'exonération de charges et de droits de place - qui s'impose évidemment -, il convient aussi de faire preuve d'anticipation et c'est ce qui manque dans cette délibération puisque, nous le savons tous, la reprise des ventes ne pourra être que progressive puisque la peur du virus est encore extrêmement présente dans les esprits de chacune et chacun.

Nous voterons naturellement, Monsieur le Maire, ces délibérations mais nous regrettons fortement la faiblesse de ce plan de soutien comparativement aux enjeux économiques à Paris.

Monsieur le Maire : Absolument. C'est une proposition absolument indispensable pour la survie de nos marchés alimentaires. Monsieur AMIEL, allez-y.

Monsieur AMIEL : Merci Monsieur le Maire. Chers collègues, nous sommes aussi favorables évidemment à cette exonération des droits de place pendant six mois mais je voulais en profiter pour ajouter deux choses. La première, c'est que nous faisons face à une immense incertitude sanitaire pour les mois à venir qui se traduit donc, bien logiquement, par une immense incertitude économique pour nos commerçants. Nous pensons donc que la Ville de Paris devrait d'ores et déjà s'engager à pouvoir poursuivre cette exonération au-delà des six mois et, en réalité, à maintenir cette exonération de droits de place tant que l'épidémie durera. Ce serait une précision importante, je crois, pour nos commerçants qui n'arrivent plus aujourd'hui à se projeter dans l'avenir.

Par ailleurs, j'en profite pour ajouter que nous sommes inquiets de voir certains adjoints à la Mairie de Paris évoquer une hausse de la pression fiscale. Nous pensons, pour notre part, que l'urgence est de soutenir l'activité, l'emploi et le

pouvoir d'achat des Parisiens et nous serons donc extrêmement vigilants sur ces points dans les mois à venir. Je vous remercie.

Monsieur le Maire : Je crois que cette vigilance sera partagée sur beaucoup de bancs de cette assemblée. Vous avez raison de le rappeler.

Y a-t-il d'autres interventions ? Madame Aminata NIAKATÉ.

Madame NIAKATÉ : Nous voterons également pour cette délibération qui soutient les commerçants qui sortent d'un confinement qui a été difficile d'un point de vue économique. Leur activité, pour un certain nombre, a d'ailleurs eu du mal à redémarrer. Cette délibération va dans le bon sens en ce qu'elle peut soulager des trésoreries très fragiles en ce moment. Quant à nos marchés, s'ils doivent être redynamisés et rendus plus attractifs avec une offre en adéquation avec les attentes de la population avec, par exemple, plus de bio, ils se doivent aussi d'être des lieux où l'on peut se déplacer en toute sécurité dans un contexte où le risque sanitaire lié au Covid est toujours très présent et où la distanciation sociale et les gestes barrière sont observés avec, malheureusement, un peu plus de relâchement en ce moment. Les Écologistes du 15ème vous avaient d'ailleurs écrit, Monsieur le Maire, il y a quelques semaines pour mener une réflexion sur la disposition des marchés afin de garantir la sécurité de toutes et de tous les usagers.

Monsieur le Maire : Ce sont des propositions qui ne vont pas forcément dans la voie de l'amélioration économique mais, je les étudie en tout cas.

Allez-y, Madame AGGOUNE.

Madame AGGOUNE : Mes chers collègues, j'aimerais rebondir un peu sur l'intervention de Madame EVREN et sur le retard à l'allumage. Ah non, c'est peut-être Monsieur…

Monsieur le Maire : Monsieur AMIEL, non ? C'est Madame EVREN.

Madame AGGOUNE : On peut aussi regretter le retard à l'allumage du gouvernement dans son ensemble. Je pense que la Mairie de Paris a très bien réagi. Pour les commerçants, peut-être peut-on regretter que la décision soit intervenue au mois de mai néanmoins, elle est intervenue au plus tôt des possibilités de la Mairie puisqu'elle a dû se battre sur tous les fronts que ce soit sur les masques et toutes les mesures barrières qu'elle a dû mettre en place d'une manière générale.

Dans tous les cas, nous soutiendrons, bien évidemment, cette délibération. Merci.

Monsieur le Maire : Permettez-moi de dire que nous considérons avec Madame EVREN que le plan de soutien de la Mairie de Paris n'est pas à la hauteur des problèmes rencontrés par les acteurs économiques. Bien évidemment, chacun a sa conception des choses. Qui veut prendre la parole ?

Le rapporteur va parler mais juste un point supplémentaire. Nous parlons des marchés alimentaires. Cette exonération des droits de place est importante mais je voudrais revenir d'un mot sur ceux-ci afin que vous voyiez bien, les uns et les autres, ce que cela représente pour les marchands qui sont dans une situation catastrophique ; et le mot est faible. En fait, c'est l'évolution des droits de place qui ne va pas du tout. Je vous donne juste un chiffre : l'évolution des droits de place qui sont fixés par la Mairie de Paris pour les marchands de nos marchés parisiens a amené à une majoration - écoutez bien - de 60 % en quatre ans. C'est la vache à lait que l'on trait au maximum. Si l'on remonte à 2000, la progression atteint plus de 70 % pour les volants c'est-à-dire les plus précaires. Augmentation des droits de place pour les volants de 70 % en 18 ans et augmentation de 60 % pour les marchands en quatre ans ; il n'est pas possible de maintenir une rentabilité économique pour ces marchands avec des augmentations aussi fulgurantes.

Si l'on compare les tarifs pratiqués par d'autres villes, on se rend compte que le mètre linéaire sur les marchés des villes voisines de Paris coûte moitié moins cher que ce qui est exigé à Paris. On peut considérer Paris, ville lumière, ville centre, etc., mais aujourd'hui, ce n'est plus vrai. Il y a beaucoup d'habitants qui restent dans les villes riveraines et qui ne viennent pas à Paris sur les marchés.

Je fréquente les marchands tous les week-ends comme beaucoup d'entre vous. Ils me disent qu'ils quittent les marchés parisiens. Ils les abandonnent en s'installant dans des villes limitrophes.

De plus, dans les délégations de service public que la Ville renégocie régulièrement avec les marchands, les contraintes sont beaucoup trop fortes. Bien sûr, il faut qu'il y ait plus d'hygiène, plus de souci de l'environnement, de l'alimentation bio et durable, etc. Bien sûr. Sauf qu'à force de charger la barque de ces marchands, ils la coulent. Voilà le cri d'alarme que je voudrais lancer à mon tour en complément des interventions très pertinentes qui ont eu lieu jusque-là.

Excusez-moi de le dire aussi mais tout cela, c'est sans compter les samedis avec les Gilets jaunes où plusieurs de nos marchés ont été fermés, la paralysie avec le Covid. Je vous le dis franchement, avec un certain nombre d'entre vous ici présents, je me suis opposé à la fermeture des marchés alimentaires pendant le

confinement. Pourquoi avons-nous fermé ces marchés alimentaires ? Simplement parce que l'on n'a pas voulu se donner la peine de les organiser de façon à ce qu'ils puissent continuer à fonctionner. On a continué à faire fonctionner un certain nombre de marchés couverts. Les gens pouvaient aller dans les boutiques et les supermarchés autant qu'ils le voulaient, pourquoi, en plein air, a t'on fermé ces marchés ? Il suffisait de les organiser. La solution de facilité, comme toujours en France, c'est d'interdire, de fermer. Sauf que cela a tué le commerce et je pense qu'il y aura beaucoup de difficultés pour qu'il redémarre. C'est un autre sujet.

En tout cas, encore récemment, je me souviens d'une intervention que j'avais faite en 2019 au Conseil de Paris où, malgré tout cela, la Ville avait encore proposé une augmentation des droits de place supplémentaire alors qu'elle les avait déjà augmentés de 60 % en quatre ans. Elle proposait une augmentation de 1,5 %. J'avais proposé une augmentation de zéro. Cela n'avait pas été suivi. Vraiment, je mets en garde les autorités municipales sur la décadence des marchés parisiens. De plus, les modes de consommation des Parisiens ont changé. Ils viennent plus dans la journée consommer. Nous avons des dizaines de mètres linéaires sans marchands à la Convention le mardi, sur Lefebvre, il reste un seul marchand de fruits et légumes en semaine. Tout cela, c'est la mort des marchés parisiens.

Dernier point : la Ville avait prévu, fin 2019, la mise en place d'une commission de concertation pour déterminer des zones d'animation pour redynamiser les marchés parisiens. Dans le 15ème, nous devions bénéficier d'une zone d'animation sur 10. Depuis un an, nous n'avons, malheureusement, pas eu de nouvelles. Ce sont les nombreux sujets que je souhaitais exposer.

Monsieur SITBON pour une explication de vote.

Monsieur SITBON : Deux remarques très brièvement, même s'il n'est pas d'usage d'intervenir après vous. La première nous concerne tous. Si nous ne voulons pas que l'épidémie revienne, il faudrait peut-être que nous portions tous les masques dans les endroits clos, au moins lorsque l'on ne parle pas et que l'on est serré et qu'il n'y a pas un mètre de distance entre nous. On parle de crainte mais je crois qu'il faut faire ce qu'il faut et ce qui nous est prescrit par le gouvernement. C'est la première chose.

La deuxième chose, c'est de dire que la Ville a été très réactive sur la question et que, évidemment, ces dispositifs valent aussi pour les terrasses de cafés et de restaurants. Nous n'avons pas vécu la même réalité. Les marchés ne sont tout

de même pas déserts. Je n'en ai pas l'impression. Nous nous y sommes retrouvés régulièrement les uns et les autres pendant la campagne. Il y a des difficultés en semaine mais cela tient peut-être aussi au rythme de vie parisien qui évolue. En tout cas, les marchands, les restaurateurs que nous avons rencontrés étaient vraiment très, très contents de cette exonération qui était nécessaire et, je pense, qu'il faudra que l'on réévalue. J'espère, comme vous tous, que l'épidémie ne repartira pas. Il faudra que l'on réévalue à la rentrée, qu'elle reparte ou pas, les choses pour voir s'il faut prolonger ces exonérations. Je pense que nous pousserons tous dans ce sens si cela est nécessaire. Merci.

Monsieur le Maire : Je suis, déjà, tout à fait d'accord avec vous pour le port du masque. C'est bien de le porter dans un endroit clos. Je le dis aussi pour le public qui est visiblement plus discipliné que les élus.

Nous sommes tous favorables à ces exonérations sauf que nous souhaitons aller plus loin. Vous savez, je constate aussi aujourd'hui une chose : comme le faisait remarquer Louisa FERHAT qui est toujours très à propos et au fait des choses, il vient de s'ouvrir sur le toit du hall 6 du Parc des expositions une ferme urbaine en toiture, la plus grande du monde, que j'ai eu l'occasion de visiter récemment en allant au Perchoir, restaurant bio que je vous conseille, et qui vend des fruits et légumes bio qui sont cultivés sur le toit. Il y a une clientèle de plus en plus importante qui va peut-être aussi se substituer à celle des marchés. Il y a vraiment une modification des comportements alimentaires ce qui nécessite que nous ayons beaucoup plus de bio sur les marchés mais aussi que nous favorisions l'économie de ces marchés qui est tout de même en très grande difficulté. Je crois, d'ailleurs, que nous sommes tous d'accord là-dessus.

S'il n'y a pas d'autre intervention, je passe la parole au rapporteur Monsieur MENUET.

Monsieur MENUET : Je vous remercie Monsieur le Maire. Monsieur le Maire, chers collègues, je voudrais d'abord souligner combien cette délibération est utile, nécessaire, et va dans un sens tout à fait positif tant pour les habitants du 15ème que pour nos commerçants en général. Cette délibération DAE 104 portant sur l'exonération des droits de place dus par les commerçants, et qui rejoint la DAE 141, me semble tout à fait pertinente pour deux raisons : les marchés du 15ème, en général, ont lourdement souffert, comme plusieurs d'entre vous l'ont rappelé, des deux mois de confinement et de la fermeture imposée de leur activité. Je le rappelle - et je parle sous le contrôle de Monsieur le Maire ici présent - que la Mairie du 15ème a toujours été contre la fermeture de ces

marchés compte tenu du contexte économique déjà difficile avant mars 2020. N'aurait-il pas été plus intéressant de réfléchir à un maintien de ces marchés situés en extérieur en respectant toutefois des mesures sanitaires strictes ?

Aussi, pour conclure, bien que cette délibération semble aller dans le bon sens, je m'interroge sur le sort réservé à nos marchands lors de la rentrée prochaine. Pour moi, cette aide est utile et a vocation à perdurer au moins jusqu'en décembre prochain.

Monsieur le Maire : Merci. Nous partageons, bien sûr, cette conclusion. Je vais donc mettre aux voix le projet de délibération 19 DAE 104. Qui est pour ? Contre ? Abstention ? Merci.

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire : Le 21 : DAE 141. Qui est pour ? Contre ? Abstention ? Merci. Unanimité. Merci pour nos marchés.

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

20. 2020 DAE 106 Attribution d'indemnités exceptionnelles aux kiosquiers de presse parisiens (2 643 euros) - Signature des conventions afférentes à ces indemnités

Monsieur le Maire : Monsieur LEFEVRE.

Monsieur LEFEVRE : Monsieur le Maire, mes chers collègues, je laisserai le rapporteur présenter le projet. Cependant, je souhaiterais attirer votre attention, mes chers collègues, sur le kiosque qui est situé au 208 rue de Vaugirard qui a fait l'objet d'une rénovation mais n'a jamais rouvert. Cette situation perdure depuis 2018 alors même que dans ce secteur, il y a une maison de la presse qui a fermé et que les riverains demandent la réouverture, notamment les seniors de la résidence Hespérides qui est située à proximité, sachant que le kiosque le plus proche se trouve à la station de métro Vaugirard. Il serait donc souhaitable que la Direction de l'attractivité et de l'emploi de la Mairie de Paris mette tout en œuvre pour la réouverture de ce kiosque. Merci.

Monsieur le Maire : Absolument. Juste quelques mots. Vous savez bien que les kiosquiers sont une profession en grande souffrance ; la meilleure preuve, c'est que l'on n'a jamais trouvé, ni la Ville de Paris ni nous-mêmes, un kiosquier pour tenir ce kiosque de la rue de Vaugirard. J'ai moi-même proposé une personne mais cela n'a pas marché. Il y a eu ce conflit avec une librairie qui a été évoqué. Il y a eu un contentieux là-dessus.

Toutefois, le problème est aussi que la presse périclite. La crise est grande. Ajouter à cela, la grève des transports, les Gilets jaunes ; excusez-moi de revenir là-dessus. Cela a nécessité d'ailleurs le vote d'une subvention de 1,5 million d'euros par la Région Île-de-France pour soutenir les kiosquiers suite à la fermeture causée par les Gilets jaunes. On se souvient d'un kiosque qui, sur les Champs-Élysées, avait été complètement dévasté. Il est vrai que dans le cadre du renouvellement, c'est une subvention qui est importante.

Je voudrais cependant dire qu'il est extrêmement difficile de trouver un kiosquier pour vendre des journaux dans ce kiosque. La Ville de Paris prévoit, sans pour autant trouver jusqu'à présent l'opérateur, la vente d'articles qui ne soient pas des journaux ; cela pourrait être des journaux mais en plus d'articles divers et variés pour permettre une rentabilité du kiosque. Pour le moment, nous n'avons toujours pas trouvé.

Qui souhaite s'exprimer encore là-dessus ? Le rapporteur, Monsieur MENUET, a la parole.

Monsieur MENUET : Je vous remercie Monsieur le Maire. Monsieur le Maire, chers collègues, cette DAE 106 qui porte sur l'attribution d'indemnités exceptionnelles aux kiosquiers de presse me paraît tout à fait intéressante dans le sens où elle agit en réparation de l'interruption de vente subie lors des travaux de renouvellement donc pour couvrir un manque à gagner pour ces kiosquiers. Pour ces derniers, cette période de travaux sera également une période de formation.

Monsieur le Maire : Absolument. Merci. Qui est pour ce projet de délibération ? Contre ? Abstention ? Merci. C'est adopté.

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire : Je vous propose maintenant d'aller un peu plus vite et d'examiner de manière groupée, comme c'est l'usage, un certain nombre de projets de délibération attribuant des subventions à des crèches du 15ème.

22.2020 DFPE 9 - Subvention (1 559 402 euros), avenant n° 4 à l'association ENVOLUDIA (93100 Montreuil) pour ses cinq établissements d'accueil de la petite enfance

Monsieur le Maire : Pour le 15ème, il s'agit de la crèche Trotte-Lapins, 217 rue Saint-Charles pour 293 291 €.

23. **2020 DFPE 14 - Subvention (1 496 857 euros), avenants n° 2, 3 et 4 à l'association La Croix Rouge Française (14e) pour ses 7 établissements d'accueil de la petite enfance**

Monsieur le Maire : Pour le 15ème, il s'agit de l'établissement situé au 14-16 rue Yvart pour une subvention de 175 608 €.

24. **2020 DFPE 21 - Subvention (191 919 euros) et avenant n°6 à l'association La Ribambelle pour son multi-accueil dans le 15ème**

Monsieur le Maire : Il est au 45 rue de Javel. Vingt-huit places.

25. **2020 DFPE 24 - Subvention (49 235 euros) et avenant n°4, à l'association La Halte d'Enfants Varet Saint-Charles (15e) pour la Halte-garderie La Coccinelle (15e)**

Monsieur le Maire : 191 rue Saint-Charles pour une capacité d'accueil de 20 places.

26. **2020 DFPE 27 - Subvention 47 071 euros et avenant n°4 Halte-Garderie AFC Les Gémeaux dans le 15ème**

Monsieur le Maire : il s'agit de l'association familiale Notre-Dame-de-Nazareth pour sa crèche au 217, rue Saint-Charles d'une capacité d'accueil de 16 places.

30. **2020 DFPE 116 - Subvention (49 593 euros), avenant n° 4 avec l'association Calinot Singe (15e) pour la crèche parentale (15e)**

Monsieur le Maire : Elle est au 184 rue de la Croix-Nivert.

S'il n'y a pas d'intervention, je soumets chacun de ces projets de délibération aux voix. Qui est pour ? Contre ? Abstention ? Merci.

Les projets de délibération sont adoptés à l'unanimité.

27. **2020 DFPE 106 - Renforcer les liens parents-enfants par des activités partagées, ludiques et intergénérationnelles et favoriser les échanges entre pairs - Subventions (142 500 euros) à 6 associations**

Monsieur le Maire : Pour le 15ème, il s'agit de l'école pour les parents et les éducateurs d'Ile-de-France pour l'animation de son café des parents dans le 15ème. Pas d'intervention ? Merci.

28.2020 DFPE 107 - Accompagnement des séparations - Subventions (159.500 euros) à neuf associations et signature de huit conventions annuelles et un avenant à convention pour leurs activités de médiation familiale

Monsieur le Maire : Pour le 15ème, il s'agit de l'Association pour le couple et l'enfant à Paris (APCE 75) pour une subvention de 3 000 € pour l'accompagnement de 79 familles au cours d'une médiation familiale.

29.2020 DFPE 109 - Renforcer le lien parents-enfants par des activités partagées, ludiques et intergénérationnelles - Subventions (151 300 €) à neuf associations

Monsieur le Maire : Cela permet à des ludomouv' citoyennes de permettre à des bénévoles de prendre en charge des animations ludiques et intergénérationnelles. Pour le 15ème, il s'agit de l'association Makabane qui anime une ludomouv' citoyenne rue Balard et rue de la Montagne-de-l'Espérou pour une subvention de 18 000 € qui permet d'accueillir environ 40 enfants de 5 à 10 ans. Merci.

31.2020 DASCO 54 - Collèges publics parisiens et lycées municipaux - subventions d'équipement (121 020 euros) et subventions pour travaux (261 972 euros)

Monsieur le Maire : Pour le 15ème, il s'agit du collège Modigliani : complément pour la modernisation de la salle des professeurs, 2 490 €. Également, pour le collège Modigliani : tables et chaises pour salle des professeurs, piano pour salle de musique, lave-linge pour salle des agents, vidéoprojecteur pour 20 765 €. Collège Citroën : tablettes tactiles pour élèves pour 7 500 €. Merci.

32.2020 DASCO 55 - Collèges publics dotés d'une restauration autonome - Actualisation des tarifs de restauration pour les commensaux pour l'année scolaire 2020-2021

Monsieur le Maire : Il s'agit de fixer les tarifs de demi-pension pour les collèges Apollinaire, Citroën, Debussy, Madame-de-Staël dans le 15ème. Merci.

33.2020 DASCO 56 - Caisses des écoles - Subvention complémentaire pour la restauration scolaire des lycées municipaux parisiens

Monsieur le Maire : Il s'agit de prolonger la subvention pour le lycée Corbon pour 24 550 € pour une année supplémentaire avant le transfert à la Région. Merci.

34.2020 DASCO 76 - Caisse des écoles (15ème) - Subvention exceptionnelle (11.467 euros) pour la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire

35.2020 DASCO 81 - Caisses des écoles - Modification du calendrier de versement des subventions au titre du service de restauration scolaire

Monsieur le Maire : Le 34 sera en discussion commune avec le 35. Ils concernent la Caisse des écoles du 15ème.

DASCO 76 - Subvention exceptionnelle (11.467 euros) pour la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire durant la période de Covid.

DASCO 81 - Caisses des écoles - Modification du calendrier de versement des subventions au titre du service de restauration scolaire. Il s'agit de 6,7 millions d'euros. Pas d'intervention. Merci.

36.2020 DASES 61 - Subventions (476 500 euros) et conventions avec 8 associations pour le fonctionnement de 8 accueils de jour à destination de personnes en situation de grande exclusion

Monsieur le Maire : Pour le 15ème, il s'agit de l'association Saint-Vincent-de-Paul 20, allée des Frères-Voisin qui a enregistré 2 520 passages en 2019. Une subvention de 21 500 €.

Il s'agit aussi de l'association Depaul, l'accueil Périchaux, pour 7 000 passages dans l'année et une subvention de 20 000 €.

37.2020 DASES 128 - Subventions aux 30 centres sociaux associatifs

Monsieur le Maire : La parole est à Monsieur Jean-Philippe PIERRE.

Monsieur PIERRE : Monsieur le Maire, merci beaucoup. Mes chers collègues, je profite de cette délibération pour que nous puissions faire un petit point sur l'OCM CEASIL qui est ce centre social qui se trouvait rue Vigée-Lebrun et qui est fermé depuis décembre 2017 pour des raisons que nous connaissons tous. Cette situation ne me semble plus tenable à ce jour. Un seul centre social pour notre arrondissement reste ouvert alors que celui-ci compte 240 000 habitants. J'observe, par ailleurs, que de nombreux autres arrondissements, plus petits en taille que le nôtre, comptent des dizaines de centres sociaux. La situation sanitaire et sociale de notre pays mais aussi de notre arrondissement nous oblige à répondre aux attentes des familles et des habitants qui sont tous, à ce stade, en grande difficulté. Je connais, Monsieur le Maire, votre détermination

comme celle de ma collègue Sylvie CEYRAC, mais aussi des membres de l'opposition de notre assemblée. Mais, à ce jour, rien n'avance, rien ne bouge, rien n'est fait. Je vous remercie.

Monsieur le Maire : Je voudrais excuser l'absence de notre collègue Sylvie CEYRAC qui a dû s'absenter pour des raisons familiales au dernier moment. Madame NIAKATÉ a la parole.

Madame NIAKATÉ : Un rapide mot pour dire, comme cela a été évoqué précédemment, que le foyer Grenelle est effectivement le seul centre d'action sociale pour tout le 15ème, qui est effectivement l'arrondissement le plus peuplé de Paris. C'est un lieu privilégié de réduction des inégalités sociales et d'accès au droit, un lieu qui permet à des centaines de sans-abri de prendre au moins un café ou un repas par jour. Cela permet de créer du lien social et cela leur permet d'avoir une adresse postale pour recevoir leur courrier et accomplir leurs formalités administratives.

Bien évidemment, le groupe Écologiste votera pour cette délibération qui vient notamment en soutien du foyer de Grenelle qui accomplit un travail formidable au soutien des plus précaires.

Monsieur le Maire : Merci. Monsieur SITBON.

Monsieur SITBON : C'est pour abonder une fois de plus sur la question du centre social même si nous avons des divergences - de petites divergences - au moins sur la localisation.

Je rebondis sur ce que vous avez dit puisque c'est pour faire avancer la cause. Si nous avons porté dans un vœu l'idée que cela puisse être sur la place Kandinsky et sous les arcades en question, cela peut être ailleurs. J'ai l'impression que cela serait une solution peut-être temporaire mais qui permettrait au moins d'avancer. Un des problèmes majeurs que nous avons, c'est que cela va mettre énormément de temps. Nous y reviendrons peut-être lorsque nous parlerons du vœu sur la sécurité. Il s'agit d'un problème de temps. D'ici à ce qu'une issue soit négociée avec un bailleur social ou autre pour l'immeuble de la rue Vigée-Lebrun, qu'un centre social voit le jour, je pense, malheureusement, qu'il y aura une situation très dégradée dans le quartier. Je sais que vous avez cette inquiétude. Je sais que nous l'avons tous - tous les groupes confondus de cette assemblée - et qu'il faut aller vite. C'est une des idées, effectivement. Cela pourrait se faire en bois, en structure légère. C'est une des pistes. Ensuite, il y a une autre piste à laquelle nous pouvons réfléchir tous ensemble, c'est la question du parking qui est

en dessous. On va effectivement décaisser pour installer une forêt urbaine, et je me réjouis que vous repreniez ce vocable...

Monsieur le Maire : Cela ne me pose aucun problème.

Monsieur SITBON : Il n'appartient à personne, d'ailleurs. On peut faire quelque chose de vraiment super sur cette place. Je ne suis pas architecte, je ne suis pas urbaniste, mais dans les pistes qui sont évoquées, nous pourrions aussi nous servir de cet espace en dessous pour installer un certain nombre de salles. Il y a une réflexion à mener avec des services techniques. Peut-être qu'il s'agit d'une piste à creuser aussi. Peut-être de manière temporaire, je ne sais pas. Je mets cela au débat et à la réflexion. En tout cas, j'ai une grande crainte si nous attendons qu'une issue soit trouvée sur la rue Vigée-Lebrun. Peut-être qu'il ne faut pas lâcher l'affaire sur cette question-là et sur ce qui s'est passé avec le groupe SOS, qui est absolument honteux, toutefois, de l'autre côté, il ne faut pas qu'en s'arc-boutant sur cet immeuble-là, nous aboutissions à une situation qui est qu'il n'y a pas de centre social depuis déjà trois ans.

Nous avons réussi à recréer un espace de vie sociale qui pallie les choses et qu'il faut soutenir aux Frères-Voisin. Il y en a peut-être d'autres à créer dans l'arrondissement. Nous avions avancé l'idée durant la campagne, que nous puissions travailler sur un espace de vie sociale à Balard qui serait peut-être intéressant. Nous y travaillerons ensemble.

L'idée est vraiment d'aller vite, je pense. À mon sens, nous pouvons le faire sans dénaturer la place comme vous le disiez tout à l'heure. En tout cas, je pense qu'il faut organiser, d'une manière ou d'une autre, une concertation, une réunion de travail où tous les groupes seront représentés ; tout ce qui pourra faire avancer les choses de manière concrète car nous savons qu'après, les services de la Ville, les administrations sont lentes, malheureusement, même si les volontés politiques sont rapides et essayent d'accélérer les choses. Là, il y a des habitants qui ont un réel besoin, une nécessité.

Je vous fais la proposition que nous travaillions tous ensemble là-dessus pour trouver une solution qui soit rapide même si elle est temporaire.

Monsieur le Maire : C'est une proposition que j'accepte d'autant plus volontiers que cela fait des années, assez peu mais tout de même, depuis la prise en main de ce centre de la rue Vigée-Lebrun par SOS, que je travaille main dans la main, mano a mano, avec les services de la Ville de Paris et les adjoints compétents. Nous avons eu de multiples réunions et nous partageons les objectifs comme les chemins pour y arriver. Je ne m'arc-boute donc pas. Je suis pragmatique.

Il est vrai qu'il faut juste avoir une meilleure expertise des délais de tout cela. Je suis parfaitement d'accord avec vous. Il faut d'abord passer par là. Quelle sera la durée de réalisation de la rénovation de l'immeuble de la rue Vigée-Lebrun ? Est-ce que le groupe SOS et RIVP vont s'entendre avec nous également, élus du 15ème, pour reconstruire ce bâtiment pas trop haut avec un certain nombre de logements sociaux plutôt intermédiaires parce qu'il y a déjà une forte concentration de logements sociaux PLAI et PLUS. Pour changer, il faudrait améliorer la mixité. Au rez-de-chaussée, comme nous l'avons souhaité et comme je l'ai demandé au groupe SOS comme à la RIVP avec les services de la Ville et les adjoints compétents, il faudrait avoir une très grande surface pour les locaux du centre social et n'oublions pas la crèche qui est également prévue et le centre PMI dans ce bâtiment. C'est absolument indispensable.

Il n'est pas question que la Ville se fasse déposséder d'un bâtiment par des procédures, disons, un peu particulières ; c'est le moins que nous puissions dire. Il faut donc réinvestir tout cela. Il est vrai qu'avec la période électorale plus la période du Covid, tout ceci s'est complètement arrêté. Bien sûr, je vais reprendre aussitôt avec les adjoints compétents la discussion avec les différents partenaires et ensuite nous ferons le point tous ensemble là-dessus. Je ne suis pas du tout hostile à ce que nous réalisions un centre social même temporaire. Bien sûr. Je partage la conviction de Madame NIAKATÉ sur le fait que nous avons la chance de pouvoir bénéficier d'un petit poumon vert sur cette place Kandinsky donc ne le gâchons pas avec des constructions, si possible. Maintenant, si ce poumon vert est réalisé dans cinq ans et que le centre social provisoire va durer deux ans, pourquoi pas, avec une structure légère. Ce n'est pas le sujet. Voyez, il faut vraiment que nous atteignions nos objectifs de végétalisation de ce secteur qui est hyperbétonné - c'est même lamentable d'avoir construit tout cela - et qui permettent aussi de faire fonctionner un centre social.

Je remercie la Ville, et il est dommage que Sylvie CEYRAC ne soit pas là pour en parler car elle le ferait plus avant que moi, car il est vrai que nous avons réussi à créer des EVS dans le secteur. Nous en avons fait un aux Frères-Voisin - très bien -, un autre à proximité de l'espace de vie sociale Necker/Falguière qui d'ailleurs occupe un local d'ICF La Sablière. Cette ouverture que nous avons soutenue et accompagnée était une bonne nouvelle. Toutefois, je rappelle, je pense que vous me suivrez là-dessus, que les EVS, en aucune façon, ne peuvent se substituer à un centre social ; il s'agit d'une structure beaucoup plus légère et qui ne permet pas de rendre tous les services que l'on attend d'un centre social. Je le redis comme l'a dit Monsieur Jean-Philippe PIERRE à juste titre, que si l'on compare les sept ou huit centres sociaux dans le 19ème arrondissement, au seul

centre social du 15ème (240 000 habitants) - bien sûr que nous avons des problèmes moins graves que ceux rencontrés dans le 19ème mais nous y venons tout de même - il n'est donc pas acceptable que nous restions dans cette situation. Voilà ce sur quoi nous pouvons évidemment discuter et même s'entendre, bien sûr.

J'ai rapporté en lieu et place de Madame CEYRAC. Je vais maintenant mettre aux voix.

Essayez de lever la main car la salle est grande et je ne vois pas tout le monde. C'est moins pratique que la salle du Conseil. Vous avez, bien sûr, la parole Madame IBLED.

Madame IBLED : Merci Monsieur le Maire. Juste pour préciser et pour abonder dans le sens de cette proposition. Nous sommes évidemment favorables au versement des subventions au centre social du foyer de Grenelle qui est aujourd'hui un haut lieu de solidarité dans le 15ème et qui est malheureusement le seul puisque suite à la fermeture du centre OCM CEASIL, le 15ème qui, comme vous le disiez compte 240 000 habitants, n'est doté que d'un seul centre social, ce qui est donc tout à fait insuffisant. Sachant qu'en plus, en cette période de crise sanitaire, la demande est encore plus forte, il est donc nécessaire que le foyer puisse poursuivre sa mission. Nous connaissons bien, avec mon équipe, le foyer de Grenelle puisque beaucoup de personnes de mon équipe y sont bénévoles. Pendant le confinement, nous avons fait un certain nombre d'actions solidaires avec le foyer de Grenelle : des collectes d'ordinateurs, des distributions alimentaires. À cette occasion, la responsable du centre, qui s'appelle Grace, m'avait effectivement précisé qu'avec la crise du Covid, elle voyait de nombreuses nouvelles familles qui venaient faire la queue au foyer de Grenelle pour des distributions alimentaires, ce qui montre le grand besoin notamment en période de crise sanitaire de travailler sur l'aide auprès du foyer de Grenelle mais aussi à la recherche d'un site pour un second centre social dans le 15ème. Merci beaucoup.

Monsieur le Maire : Vous avez parfaitement raison de souligner que la crise du Covid a accru la précarisation de nos concitoyens. J'en cite un seul exemple : ici, nous nous sommes transformés en Covid-center mais aussi en centre de distribution alimentaire. Nous avons dû d'ailleurs organiser une maraude supplémentaire avec l'ordre de Malte qui partait tous les matins et dans tous les sens en plus de celles habituelles mais dont certaines avaient malheureusement disparu à cause du Covid. Je me souviens qu'avec la Ville de Paris, nous avions organisé une distribution de paniers solidaires. Nous l'avons fait pendant

plusieurs semaines. Cela a permis d'alimenter 2 000 familles en fruits et légumes car il s'agissait de donner des fruits et légumes à des familles précaires étant donné le coût de ces denrées. Je remercie d'ailleurs les marchands des marchés alimentaires du 15ème et d'ailleurs qui se sont prêtés à cette opération pour vendre à bas coût ces paniers solidaires. Toutefois, cela veut bien dire qu'il y avait beaucoup de souffrances encore et beaucoup d'accroissement de la précarité dans l'arrondissement.

Intervention hors micro.

Monsieur le Maire : Nous n'allons pas tout détailler car il y a beaucoup de choses. D'autres interventions ? S'il n'y en a pas, je vais soumettre aux voix le 37 DASES 128. Qui est pour ? Contre ? Abstention ? Merci.

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

38. 2020 DASES 135 - Subventions (1 322 068 €), avenants aux conventions pluriannuelles uniques de la Ville de Paris avec 13 espaces de proximité et conventions d'investissement

Monsieur le Maire : Il s'agit pour nous de deux associations : Animômes de Beaugrenelle pour un montant de 93 600 € et de ARC-EA les Équipes d'amitié pour un montant de 54 500 €.

39. 2020 DASES 143 - Subventions de fonctionnement (1 604 194 euros) et d'investissement (115 000 euros) en faveur des associations d'aide alimentaire à Paris - BPP 2017 et 2019

Monsieur le Maire : Pour ce qui concerne notre arrondissement, il s'agit du Relais Frémicourt ; une subvention de 7 000 € pour avoir distribué 20 000 colis à 1 700 bénéficiaires et servi 180 000 repas. Merci.

40. 2020 DJS 134 - Subventions (49.450 euros) à 26 associations sportives locales (Paris centre, 5e, 9e, 10e, 11e, 12e, 13e, 14e, 15e, 17e, 18e, 19e, 20e)

Monsieur le Maire : Pour le 15ème, il s'agit de l'Association sportive du lycée Louis-Armand pour 650 €, Attaque Simple Riposte pour 1 000 € et Escrime Up sport ! Unis pour le sport pour 700 €. Merci.

41. 2020 DDCT 13 - Subventions (110.000 €) à cinq associations pour leurs actions visant à favoriser la participation des habitants des quartiers populaires dans le cadre du Budget Participatif 2020

Monsieur le Maire : Pour le 15ème, il s'agit de l'association Les Parques avec une subvention de 36 000 €. Merci.

Ordre du jour complémentaire

1. **152020018 - Désignation par le Conseil d'arrondissement de représentants de la Commune au sein des Conseils d'écoles**

Monsieur le Maire : Nous en avons discuté tout à l'heure. Je soumets donc au vote. Qui est pour ? Contre ? Abstention ? Merci.

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

2. **152020019 Autorisation donnée par le Conseil d'arrondissement à Monsieur Philippe GOUJON, Maire du 15e arrondissement, de signer toutes les conventions d'occupation temporaire de salles de la Mairie du 15e arrondissement, et de ses annexes 69, rue Violet et 154, rue Lecourbe**

Monsieur le Maire : Comme toutes les Mairies d'arrondissement, nous louons des salles allant de 25 à 300 personnes à des tarifs fixés par délibération et avec des conventions que nous devons faire voter. Pas de question ? Merci.

Je vais maintenant soumettre de façon globale à votre vote les délibérations qui n'appellent pas de discussion. Je vous invite à un vote positif. Qui est pour ? Contre ? Abstention ? Merci.

Les projets de délibération sont adoptés à l'unanimité.

Monsieur le Maire : Nous passons maintenant à la deuxième partie de notre Conseil qui concerne l'examen des vœux.

42. **V152020001 - Vœu à la Maire de Paris et au Préfet de Paris déposé par Philippe GOUJON, Agnès EVREN, Daniel-Georges COURTOIS, Anne-Claire TYSSANDIER, Franck LEFEVRE, Jean-Yves PINET et les élus de la majorité du 15ème relatif à un plan d'urgence de sauvetage des transports publics**

Monsieur le Maire : Le premier est un vœu sur un plan d'urgence de sauvetage des transports publics qui est présenté par le groupe Changer Paris. Monsieur LEFEVRE.

Monsieur LEFEVRE : La période de confinement que nous venons de traverser a provoqué un effondrement des recettes tarifaires et également un manque à gagner sur le versement mobilité ; versement qui est prélevé sur la masse salariale des entreprises implantées dans la région Île-de-France. Ainsi, Île-de-France Mobilités accusera une perte d'environ 2,6 milliards en 2020.

Par conséquent, ce vœu sollicite à la fois la Maire de Paris et le Préfet de Paris afin qu'ils soutiennent un plan d'urgence à destination d'Île-de-France Mobilités afin de répondre aux difficultés financières qui en aucun cas ne doivent être supportées par les Franciliens. Je vous remercie.

Monsieur le Maire : Merci. Vous avez respecté votre temps de parole d'une minute, ce qui est extrêmement généreux. Monsieur PINET, l'adjoint, pour répondre. Lui n'est pas limité en temps.

Monsieur PINET : Merci Monsieur le Maire mais j'essaierai de faire court.

Monsieur le Maire : C'est ce que nous attendons de vous, cher collègue.

Monsieur PINET : Je vais effectivement rappeler l'importance du transport collectif et plus encore durant cette crise sanitaire puisque si certains magasins ont pu fonctionner c'est aussi parce que des gens ont pu prendre des transports et ont pu venir. Soutenir Île-de-France Mobilités est un acte de solidarité pour l'ensemble des communes franciliennes et Paris. En premier lieu, il faut non pas regarder notre nombril en tant que Parisiens mais regarder à l'échelle de la région. Ces transports sont d'une importance capitale aussi lorsque l'on parle de réduction de la pollution, du Plan climat car si on veut réduire la place de la voiture, il faut aussi aller dans le sens du transport collectif. Ce soutien, il le faut donc pour la Ville, il le faut par la Ville et il le faut par le Préfet de Paris et par la Région. Je vous invite donc à voter ce vœu.

Monsieur le Maire : Y a-t-il des explications de vote ? Madame BOSCHERON. Une minute.

Madame BOSCHERON : Ouh là ! Il va falloir que je parle vite ! Merci Monsieur le Maire. Ce qui est en jeu, ce sont les transports quotidiens de plus de 5 millions d'usagers en Île-de-France. Des transports écologiques et populaires. La Maire de Paris, Anne HIDALGO, a exprimé sa solidarité dès le mois de juin avec la présidente de la Région Île-de-France, Valérie PECRESSE, dans sa demande au gouvernement de compenser intégralement les pertes subies évaluées à 2,6 milliards par les transports publics du fait de la crise liée au coronavirus. Car, pour combler les pertes de recettes, il est hors de question de reporter les

investissements pour la rénovation et la modernisation du réseau ou d'annuler l'achat de nouvelles rames. Il est aussi hors de question d'augmenter le prix du pass Navigo de 20 € par mois pour les cinq prochaines années. Ce n'est pas aux Franciliennes et aux Franciliens, aux Parisiennes et aux Parisiens de payer le prix de la crise sanitaire.

De même que l'État a été capable de financer des plans de sauvegarde pour le secteur privé comme pour l'automobile et l'aéronautique, il doit le faire pour les transports publics. Cela a été fait d'ailleurs dans de nombreux autres pays confrontés à la même situation.

Valérie PECRESSE et l'ensemble des élus du conseil d'administration d'Île-de-France Mobilités ont, par ailleurs, adopté à l'unanimité une motion pour un appel à un plan de soutien massif des transports publics par le gouvernement demandant, là aussi, la compensation intégrale des pertes de recettes fiscales et voyageurs d'Île-de-France Mobilités liées à l'épidémie du Covid pour l'année 2020 et un mécanisme de compensation pour les années 2021 et 2022.

De leur côté, avec les associations d'usagers, les présidentes et présidents de tous les groupes politiques ainsi que l'ensemble des élus du Conseil régional d'Île-de-France, au-delà de tous les clivages politiques, en appellent à la mobilisation des usagers des transports publics et des Franciliennes et des Franciliens afin que l'État prenne la mesure du péril pour nos transports publics.

Aujourd'hui, on apprend que la négociation semble être acceptée par le gouvernement avec Île-de-France Mobilités pour un plan de soutien global et qu'elle devrait commencer la semaine prochaine. On ne peut que s'en féliciter.

Par ailleurs, dans la nuit de dimanche à lundi, contre l'avis du gouvernement, l'acompte de la dotation de compensation des pertes de versement mobilité pour 2020 a été relevé de 425 à 920 millions d'euros par les sénateurs et sénatrices suite à des amendements déposés. C'est une avancée mais, le compte n'y est toujours pas. La question d'Île-de-France Mobilités sera probablement l'un des points chauds de la future commission mixte paritaire qui réunira autour d'une même table les deux chambres, Sénat et Assemblée nationale, en début de semaine prochaine.

Monsieur le Maire : Merci de conclure.

Madame BOSCHERON : Enfin, la situation des transports publics au travers d'Île-de-France Mobilités n'est pas tenable sans aide de l'État. Quant aux collectivités locales, quant à Paris, elles ont dû - et ce n'est pas fini - faire face à

de nombreuses dépenses supplémentaires pour gérer la crise sanitaire. Ce n'est donc certainement pas à elles de financer un plan d'urgence.

Monsieur le Maire : Il faut vraiment conclure.

Madame BOSCHERON : Concernant le vœu lui-même, il nous semble que la demande est quelque peu ambiguë telle qu'elle est écrite : s'agit-il de demander à la Maire de Paris et au Préfet de soutenir un plan d'urgence, donc un plan d'urgence qui serait porté par la Ville de Paris ? Merci Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire : Je vous demande tout de même de respecter le règlement intérieur. Dieu sait si la parole est libre dans cette assemblée - et je ne m'en prive pas d'ailleurs - mais les vœux, c'est deux minutes et vous les avez largement dépassées. Essayons donc d'être équanimes pour ce qui concerne les attributions des temps de parole. Les explications de vote, c'est deux minutes.

Madame NIAKATÉ.

Madame NIAKATÉ : Pour notre part, nous voterons ce vœu. L'État n'a pas hésité à financer le secteur de l'automobile à coups de milliards. Même si le rapport de la Cour des comptes en date du 11 juin sur Île-de-France Mobilités montre des projections financières en déséquilibre à partir de 2024 et un endettement fortement croissant, Île-de-France Mobilités n'en demeure pas moins un acteur incontournable dans les déplacements de Paris et de la région parisienne et doit donc être soutenu financièrement par l'État.

Ce vœu est également l'occasion de rappeler que d'autres modes de déplacement doivent être développés rapidement en particulier les « Corona pistes » et les vélopolitains dont le 15ème manque cruellement.

Monsieur le Maire : Je pense que nous en parlerons encore dans un moment sur un autre vœu. Y a-t-il d'autres demandes ? Monsieur AMIEL.

Monsieur AMIEL : Merci Monsieur le Maire. Je crois que chacun convient qu'un plan de soutien à Île-de-France Mobilités est nécessaire. Je crois d'ailleurs qu'aucun responsable politique n'a même évoqué l'idée d'une hausse du prix du tarif des pass Navigo. Il y a une discussion financière qui est en cours entre l'État et la Région Île-de-France dont d'ailleurs Valérie PECRESSE, elle-même, soulignait aujourd'hui les avancées. Nous nous interrogeons donc sur l'opportunité de ce vœu.

Comme il s'agit du premier consacré à la fois à la question des transports et à la question du Grand Paris de la mandature, nous aurions préféré une entrée en

matière peut-être moins partisane puisque c'est l'un des chantiers essentiels des six ans qui viennent et d'ailleurs un des chantiers qui ont été trop négligés au cours des six ans écoulés.

En tant qu'élus parisiens, nous avons du pain sur la planche puisqu'il nous faudra travailler notamment sur la manière dont la Ville pourrait contribuer à établir des parkings relais au niveau de la métropole pour désengorger nos rues tout en offrant des solutions alternatives aux Franciliens ou encore - il s'agit d'une des propositions que nous avions faites pendant la campagne électorale - contribuer financièrement à l'accélération de l'automatisation du métro si indispensable pour inciter les usagers à le prendre davantage.

C'est pourquoi nous voterons contre ce vœu.

Monsieur le Maire : Tous travaux qui nécessiteront encore plus de budget. Si les 2,6 milliards ne sont pas versés, il est certain que cela ne sera pas fait. Il s'agit juste d'une simple observation.

D'autres interventions sur ce vœu ? S'il n'y en a pas d'autres, je crois que l'auteur du vœu a été interpellé par le groupe Paris en Commun et il peut répondre.

Monsieur LEFEVRE : Merci Monsieur le Maire. Par rapport à la remarque sur l'ambiguïté du vœu, je rappelle simplement que la saisine du gouvernement et de l'État n'est pas dans les prérogatives de cette assemblée, c'est la raison pour laquelle nous sollicitons la Maire de Paris et le Préfet de Paris. Merci.

Monsieur le Maire : C'est vrai que c'est un point de procédure important qu'a rappelé notre collègue Franck LEFEVRE. Soit vous pouvez adresser des vœux au Maire du 15ème ou au Maire de Paris mais nous, ici, nous adressons des vœux au Maire de Paris et au Préfet de police. Nous ne pouvons pas saisir directement le ministre, le président de la SNCF ou je ne sais quoi. Nous sommes donc obligés de passer par le truchement de ces vœux au Maire de Paris et/ou au Préfet de police. Voilà la réponse un peu procédurale.

S'il n'y a pas d'autres interventions, je vais soumettre ce vœu à votre vote. Qui est pour ? La majorité. Qui est contre ? Le groupe Indépendants et Progressistes. Qui s'abstient ? Le groupe Paris en Commun. Les Verts ont voté pour. Merci.

Le vœu est adopté.

43. V152020002 Vœu à la Maire de Paris et au Préfet de Police présenté par Philippe GOUJON, Agnès EVREN, Franck LEFEVRE, Jean-Yves

PINET, Valérie GIOVANNUCCI, Isabelle LESENS, Éléonore CREUZE et les élus de la majorité du 15ème relatif à la continuité de la collecte et du nettoiement de la rue de Sèvres depuis l'installation de la CORONA piste

Monsieur le Maire : Nous continuons dans les déplacements avec un vœu à la Maire de Paris et au Préfet de police, comme nous le disions à l'instant, relatif à continuité de la collecte et du nettoiement de la rue de Sèvres depuis l'installation de la « Corona piste ». Il est présenté par notre collègue Isabelle LESENS.

Madame LESENS : Merci Monsieur le Maire. Monsieur le Maire, mes chers collègues, le vœu qui vous est proposé ce soir porte sur la nécessité d'autoriser les agents des bennes à ordures à faire leur travail c'est-à-dire, concrètement, à rouler dans la piste cyclable dite « Corona piste » de la rue de Sèvres. Notre Conseil se réjouit évidemment de la création d'axes cyclables capacitaires sur notre territoire ; axes qui correspondent souvent à la desserte de pôles importants qu'ils soient commerciaux, d'enseignement ou autres ainsi que correspondant à des liaisons structurantes à l'échelle métropolitaine.

Nous nous réjouissons aussi de la rapidité de la décision ainsi que de la mise en œuvre. Mais, attention : rapidité ne doit pas être synonyme de précipitation. L'expérience acquise permet d'anticiper beaucoup des évolutions qui seront induites par ces pistes. Mais, justement, nulle part il n'est jamais conseillé de passer en force sans tenir compte de l'environnement et notamment des fonctions vitales que sont, encore une fois, l'acheminement des marchandises, la gestion des déchets ou les secours. Bien au contraire, il est répété à satiété de tenir compte des lieux dans toute leur complexité historique et fonctionnelle.

Notre collègue Jean-Yves PINET va nous expliquer en quoi consiste très précisément le problème soulevé, ce dysfonctionnement qui a provoqué ce vœu. Quant à moi, je suis bien contente qu'il ait détecté ce problème car quelque chose me dit qu'il va se reproduire souvent. Merci Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire : Malheureusement. Réponse de l'adjoint, Monsieur PINET.

Monsieur PINET : Monsieur le Maire, j'ai une forte pression après les paroles de notre collègue Isabelle LESENS. En fait, ce vœu vient car j'ai été interpellé à la fois par les rippeurs de l'entreprise Pizzorno qui collecte l'arrondissement mais aussi par les services déconcentrés de la DPE sur le 15ème sur une difficulté majeure de collecter et de nettoyer à partir de la « Corona piste » de la rue de Sèvres. Mais aussi, en ce qui concerne les rippeurs, il s'agissait carrément d'une

menace de droit de retrait puisque cela pose un vrai problème de sécurité d'aller chercher les bacs sur une piste bidirectionnelle ; il y a tout de même 3 mètres à traverser avec des cyclistes à l'intérieur dans les deux sens. On est complètement en dehors du Code du travail et de la sécurité des ouvriers au travail. Ils font déjà un travail suffisamment pénible. Il faut les suivre dans une tournée pour se rendre compte de la difficulté que posent ces pistes.

Là où j'ai été étonné, c'est que rien n'était prévu par les services centraux de la Ville lorsque cela a été mis en place. Comme l'a dit notre collègue Isabelle LESENS, il ne faut pas confondre urgence et précipitation. J'ai l'impression que là, on s'est un peu précipité sans avoir réellement concerté les autres services. Mon investigation a montré que, certes, on a un peu discuté avec la propreté mais pas trop. Il faut analyser les choses et ne pas reproduire les mêmes erreurs.

Il a donc été convenu, après une réunion sur place, de voir un cheminement dans la « Corona piste » avec un arrêté. Très honnêtement, je pensais que les choses auraient été faites au moment de ce Conseil et que nous aurions retiré ce vœu. Malheureusement, il est à constater qu'au bout de deux semaines, on n'est pas capable de faire un arrêté, qu'il soit signé et que l'on puisse permettre à des ouvriers de travailler en pleine sécurité.

Je vais profiter de ce vœu parce que ma collègue a parlé de reproduction : début août, vont commencer les travaux de la piste bidirectionnelle de la rue de Vaugirard. Sur la rue de Sèvres, certes, il y a un problème mais cela concerne un petit bout ; ce n'est pas très long. Sur la rue de Vaugirard, cela va s'étaler de la Porte de Versailles jusqu'au boulevard Lefebvre sur le côté pair c'est-à-dire que de ce côté-là, ce sont tout de même des milliers d'habitants qui vont se retrouver impactés. La collecte va être aussi impactée car il n'y a toujours rien de prévu. Lorsque les services centraux nous ont présenté ce projet, il n'était toujours pas prévu d'arrêté. On m'a dit... On fait remonter... Cette piste va s'enclencher. Pas d'arrêté. On a pourtant discuté de la rue de Sèvres. Il ne se passe rien.

J'explique aussi que l'on va avoir des problèmes car il y a énormément de commerces sur cette rue de Vaugirard. Il n'y a plus de places de livraison. Les handicapés vont être jetés sur les rues adjacentes car on va y transférer les places handicapés. Autre chose, puisqu'on parle de sécurité des salariés et c'est un point important ; je suis tout de même assez stupéfait que la Ville ne prenne pas en compte les salariés extérieurs : les transports de fonds. Tout le monde se rappelle ici que nous avons fait des places de transport de fonds à la demande des syndicats de transporteurs suite à des agressions et à des hommes tués. Il

n'y aura plus une place de transport de fonds sur la rue de Vaugirard et je ne sais pas comment les transporteurs de fonds vont livrer les banques de la rue de Vaugirard. À partir de la voie de circulation, ils devront traverser la double piste alors même qu'on a fait sur la rue Lecourbe une belle piste à contresens qui fonctionne bien, qui a amené le consensus.

Enfin, pour terminer et pour l'anecdote, quand on regarde bien cette piste bidirectionnelle, il y a tout de même beaucoup de gens qui vivent, qui emménagent, qui déménagent. Je ne sais pas comment les déménagements vont se faire sur ce côté pair de la rue de Vaugirard. Cela va être un petit peu compliqué. Mon but c'est aussi, en tant qu'adjoint en charge de la propreté, de m'assurer de la sécurité de ces agents, de la continuité du nettoiement et de permettre à ces salariés de faire leur travail dans la pleine sécurité. C'est pourquoi j'invite ce Conseil à voter ce vœu.

Monsieur le Maire : Madame NIAKATÉ.

Madame NIAKATÉ : Juste une explication de vote. Les Écologistes adhèrent assez à l'idée de penser l'espace intelligemment et de partager les voies de circulation lorsque des multi-usages sont possibles. Toutefois, il nous semble que sur ce vœu, la réflexion n'a pas été jusqu'au bout puisque votre camion benne va s'arrêter en plein milieu de la voie et cela va contraindre le cycliste à déborder sur les voies de circulation et c'est peut-être lui qui sera plutôt mis en danger plutôt que l'usager du gros camion benne ; raison pour laquelle nous ne soutenons pas ce vœu. Toutefois, nous sommes disponibles pour réfléchir à des multi-usages des voies de circulation.

Monsieur le Maire : Madame IBLED pour une explication de vote.

Madame IBLED : Merci. De notre côté, nous comprenons tout à fait le besoin de simplifier et de sécuriser la collecte et le nettoiement de la rue de Sèvres depuis l'installation de cette « Corona piste » face à l'hôpital Necker et donc, nous sommes favorables à ce vœu.

Cette « Corona piste » qui a été décidée dans la hâte est venue perturber la circulation des véhicules motorisés créant de nombreux bouchons depuis le carrefour Duroc jusqu'au carrefour Sèvres/Lecourbe. Je me suis renseignée auprès d'un certain nombre de personnes qui travaillent dans l'hôpital. Il est à noter qu'à l'entrée d'un hôpital, beaucoup de personnes ont besoin de se déplacer en voiture notamment celles accidentées, malades, greffées, dialysées et j'en passe. À cela s'ajoute également le besoin de circulation rapide pour le SAMU, les dons de sang, les dons d'organes pour les greffes.

Nous souhaiterions donc, suite à la modification du trafic, que soit prévue une étude d'impact pour l'accessibilité à l'hôpital mais aussi une étude d'impact sur la sécurité des personnes qui prennent le bus et qui doivent traverser la piste cyclable à double sens pour monter dans le bus. Ils mettent donc en danger les personnes qui attendent le bus et qui doivent traverser dans la précipitation pour l'atteindre afin que celui-ci ne perturbe pas la circulation trop longtemps. Nous demandons donc une étude d'impact pour vérifier la qualité et la justesse de cette « Corona piste » juste devant l'hôpital Necker.

Merci de votre attention.

Monsieur le Maire : Qui souhaite intervenir ? Monsieur WOLFF.

Monsieur WOLFF : Monsieur le Maire, chers collègues, je tiens avant tout à vous rappeler l'importance des pistes cyclables en particulier ces fameuses « Corona pistes » qui nous permettent à la fois de lutter contre le réchauffement climatique en développant les mobilités douces sur Paris mais également en protégeant nos concitoyens en luttant contre la propagation du coronavirus en limitant le risque de contamination.

Je tiens également à souligner que les enjeux de propreté mais surtout de sécurité du personnel, qui sont des agents et des usagers, sont bien entendu importants, connus et soutenus par l'Hôtel de Ville. Le 7 juillet dernier, comme évoqué, s'est tenue une réunion sur place avec l'adjoint à la Mairie du 15ème en charge la propreté, les services compétents de la Ville, qui a donné lieu à la production d'un arrêté municipal. Cet arrêté permettra aux agents de la Ville d'exercer leurs missions dans de bonnes conditions assurant à la fois leur propre sécurité et celle des usagers. Selon nos dernières informations, la signature de cet arrêté est en cours à la Préfecture de police, si cela n'est pas déjà fait.

En conséquence, ce vœu n'a, pour nous, plus lieu d'être et c'est pourquoi afin d'éviter la perte d'un temps précieux au Conseil de Paris, notre groupe se prononcera contre. Merci.

Monsieur le Maire : Merci. D'autres interventions ? Monsieur PINET veut répondre.

Monsieur PINET : Merci Monsieur le Maire. Je vais effectivement répondre au fait que nous avons regardé pour que les cyclistes ne se mettent pas en danger lorsqu'on va mettre une benne dans la « Corona piste ». Je vais informer ce Conseil. Sur la rue de Sèvres, il a été prévu, pour la sécurité pleine et entière de ceux qui vont la pratiquer, de faire passer la benne en sens inverse de la

circulation automobile c'est-à-dire que le cycliste qui prend la piste en sens inverse de la circulation pourra suivre la benne et sera en sécurité dans la « Corona piste », celui qui arrivera en face de la benne sera dans la voie de circulation, ce qui évite de sortir de la piste et de se mettre en danger. Il sera dans le même sens. Cela a été vu.

Je vais revenir sur l'arrêté. Effectivement, celui-ci a été évoqué. Moi, je ne l'ai pas eu et je ne l'ai pas vu. Ce vœu a toujours lieu d'être car cet arrêté n'est toujours pas signé. Si vous m'aviez dit que cet arrêté est signé par le Préfet de police, j'aurais retiré le vœu immédiatement et sans aucun problème mais cela n'est pas le cas. Donc, je maintiens ce vœu car la sécurité des agents de propreté, des agents de l'entreprise Pizzorno est, pour moi, essentielle. Je regrette que vous ne vouliez pas voter ce vœu alors que l'on parle de sécurité des agents.

En revanche, pour la rue de Vaugirard, rien n'est décidé et sur une piste comme celle-là, c'est très long et, là, nous aurons quelques difficultés. Merci.

Monsieur le Maire : Merci. Explication de vote à nouveau ? Monsieur JEANNETÉ.

Monsieur JEANNETÉ : Juste un mot sur le principe de la « Corona piste ». Nous avons compris qu'il s'agit d'une piste installée en urgence mais, encore une fois, pourquoi ne pas avoir fait une concertation avec la Mairie d'arrondissement ? Jean-Yves PINET aurait très bien pu faire une réunion d'installation avant la « Corona piste ». Le 7 juillet, quand la réunion a eu lieu, la « Corona piste » était déjà installée. Encore une fois : manque de concertation en amont avec les Mairies d'arrondissement.

Monsieur le Maire : Il a malheureusement raison. Je comprends très bien les raisons qui ont poussé à l'urbanisme tactique en matière d'aménagement de pistes cyclables. Bien sûr, il faut faire en sorte que davantage de Parisiens utilisent le vélo, par exemple, plutôt que la voiture puisqu'ils utilisent de moins en moins les transports en commun à cause du coronavirus. D'où, la nécessité de prolonger en surface les itinéraires cyclables le long des itinéraires de la ligne 13, par exemple, d'où le boulevard Pasteur, la rue de Sèvres, etc. Néanmoins, il y a un sujet majeur et je me tourne vers les services municipaux comme mon adjoint et notre collègue Nicolas JEANNETÉ pour dire que cela ne va pas : l'étude est totalement insuffisante. Cela ne marche pas.

Ce qui ne marche pas pour la rue de Sèvres, comme cela a été dit par un certain nombre de nos collègues, sera catastrophique pour la rue de Vaugirard. Je l'ai dit

au premier adjoint à la Maire de Paris, Emmanuel GREGOIRE, encore récemment. Nous étions d'accord pour qu'une « Corona piste » soit mise en place sur la rue de Vaugirard en unidirectionnel. Pourquoi ? Parce que nous avons, très consensuellement et après des mois de travail, pu réaliser sans que cela ne crée de troubles et à la satisfaction générale de la population, la piste de la rue Lecourbe qui va des extérieurs vers Sèvres/Lecourbe. Il était donc assez logique que l'on puisse avoir une unidirectionnelle dans la rue de Vaugirard qui va de Montparnasse jusqu'aux extérieurs ; sans compter qu'il y a en plus les couloirs de bus. Il y avait donc la possibilité d'avoir les deux. Cela permettait différents usages de la voie. Là, vous imaginez ce que c'est que toute la rue de Vaugirard sans aucun stationnement. Même le commissariat de police, qui nous en a fait la remarque, ne pourra plus garer ses véhicules dans la rue de Vaugirard. La protection civile, qui a son siège parisien là, ne pourra plus garer ses véhicules dans la rue de Vaugirard. Les commerçants ne pourront plus livrer. Où se feront les livraisons ? En pleine voie ? Sur le couloir de bus ? Sur les trottoirs ? Dans les rues adjacentes ? Jamais. C'est le sujet des « Corona pistes ».

Entre la durée excessive de mise en place des pistes cyclables, que nous avons dénoncée parce que nous sommes favorables aux pistes cyclables ici, et la précipitation avec laquelle on installe ces pistes, il y a tout de même un compromis. Je voudrais juste vous lire un paragraphe d'un grand spécialiste du vélo que l'on ne peut pas qualifier autrement et qui est un des pionniers, un des plus anciens du vélo en France et à Paris, qui s'appelle Abel GUGGENHEIM. Il écrit dans son blog quelque chose de très vrai sur les « Corona pistes ». Je vous le lis, c'est très court, il s'agit d'un paragraphe. Il a parfaitement raison. Cela résume parfaitement notre débat. « *On peste habituellement contre la lenteur avec laquelle la Ville de Paris met en place les aménagements cyclables qu'elle annonce. La Ville répond à ces impatiences en invoquant la nécessité d'études détaillées comportant, entre autres, l'évaluation des effets de ces aménagements sur la circulation, la consultation de différentes autorités (Préfecture de police, brigade des sapeurs-pompiers, architecte des bâtiments de France, RATP, Mairie d'arrondissement), des concertations avec les habitants, les commerçants, les associations locales. La qualité nettement moins bonne* - c'est lui qui le dit et il était président de plusieurs associations parisiennes de cyclistes - *des « Corona pistes » incite en creux à penser qu'au fond, ces différentes étapes sont peut-être nécessaires et qu'il est sans doute impossible de diminuer sensiblement les délais de réalisation d'aménagements cyclables corrects et résonne comme une démonstration par l'absurde de la qualité à laquelle on s'était habitué des aménagements cyclables réalisés par la Ville de Paris.* » Voilà. Tout est dit. Je pense qu'il faut revenir à ces

fondamentaux. On ne peut pas faire n'importe quoi, n'importe comment, sous prétexte qu'il y a le coronavirus. Bien sûr qu'il faut aller peut-être plus vite mais là, cela se fait sans consultation aucune. Il y a une information. Oui, mon collègue a été informé, comme nous l'avons été sur les pistes Pasteur et Sèvres. Mais, de l'information lors d'une réunion, autour d'une table et sur place et puis terminé, c'est tout ; ce n'est pas comme cela que cela se passe. Quand on parle de faire les choses avec les gens, de les concerter, de les réunir, de ne pas faire les choses sans eux dans Paris, il n'y a pas de raison que cela soit valable pour beaucoup de choses mais pas pour les pistes cyclables.

D'ailleurs, c'est dommage parce que nous pourrions faire les choses consensuellement dans l'intérêt de la promotion du vélo alors que là, cela va créer des oppositions majeures de la population du 15ème comme d'ailleurs. Je vous incite à lire son blog parce qu'il détaille, il décrit toutes les « Corona pistes » qui ont été faites dans Paris. Je peux vous dire qu'il y a des choses invraisemblables. Il cite même des sketches où les automobilistes arrivent dans un secteur et ils ne peuvent plus partir c'est-à-dire qu'ils ne peuvent pas aller tout droit, ils ne peuvent pas prendre la rue qui a été transformée en « Corona piste » et sont donc obligés de faire demi-tour dans des conditions invraisemblables. Il y a des aberrations. C'est sans compter les pompiers qui sont bloqués, etc.

Vraiment, nous sommes favorables à tous ces aménagements et ce n'est pas moi qui me suis occupé du vélo pendant plusieurs années au niveau administratif et du gouvernement qui vais dire le contraire. Simplement, il est absolument indispensable qu'il y ait davantage d'études. J'ai l'impression que la voirie, comme elle a des instructions pour aller très vite, bâcle les dossiers. Les dossiers sont bâclés. La meilleure preuve c'est que l'on ne tient même pas compte des autres services municipaux comme la collecte des ordures ménagères. Il y a d'autres sujets : on ne prend même pas compte du passage des véhicules des pompiers, etc. C'est ça notre sujet. Oui aux « Corona pistes ». Oui aux pistes cyclables mais pas dans des conditions qui vont entraîner des dysfonctionnements très importants dans nos rues.

Je vais soumettre aux voix ce vœu. Je ne vous ai pas vu. Une explication de vote mais vous l'avez déjà faite.

Monsieur SITBON : L'explication de vote a déjà eu lieu mais il me semble qu'il y a eu deux interventions de votre côté ; je voulais le souligner. Par ailleurs, j'ai vu qu'il y a un vœu sur la piste rue de Vaugirard qui a été déposé pour le Conseil de Paris. Là, nous avons fait une digression. Il aurait été bien que ce vœu soit déposé ici pour que nous puissions en discuter car nous, nous voulons bien

discuter de la rue de Vaugirard. Peut-être aurons-nous l'occasion d'en reparler. Là, je ne veux pas m'étendre car ce n'est pas le sujet.

Monsieur le Maire : Bien sûr. Ce que je peux vous dire par rapport à ce vœu, c'est que vu les délais - nous avons beau travailler H 24 en ce moment avec le Conseil de Paris, le Conseil métropolitain, le Conseil d'arrondissement -, c'est compliqué. Ce vœu a donc été réalisé hier soir vers 22 heures. Comme l'usage veut que nous ne mettions pas les vœux sur table, nous l'avons mis directement au Conseil de Paris, en catastrophe. Nous l'avons inscrit ce matin en troisième commission où vous siégez avec moi. Sinon, bien sûr, il aurait été mis. Nous avons eu une réunion sur la rue de Vaugirard vendredi dernier. Il y a donc eu le week-end, etc. Nous n'avons pas eu le temps de le rédiger plus tôt. Nous allons revenir à un fonctionnement normal, j'espère, au mois de septembre.

Pourquoi faisons-nous ce vœu ? C'est parce que les aménagements sur la rue de Vaugirard vont se faire au mois d'août. Les travaux commencent le 3 août. Nous n'aurons donc pas le temps d'en discuter. Nous nous sommes dit au moins discutons-en au Conseil de Paris. Sinon, effectivement, nous l'aurions déposé en septembre d'abord ici et ensuite au Conseil de Paris. Malheureusement, les gens vont rentrer de vacances au 1er septembre et vont voir une « Corona piste ». Si cela fonctionne, tant mieux. Je ne veux pas être l'oiseau de mauvais augure. Tant mieux si cela fonctionne. Toutefois, il nous revient par les contacts que nous avons avec la population et par notre expérience des pistes cyclables - et je vous ai cité un spécialiste de la question, et je pourrais en citer d'autres, Isabelle LESENS en est une autre - qu'il y aura beaucoup de problèmes. Espérons que nous pourrons les résoudre.

Nous soumettons donc aux voix ce vœu. Qui est pour ? La majorité municipale. Qui est contre ? Les Verts, Paris en Commun. Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Excusez-moi, je n'ai pas vu le vote de Madame IBLED. Vous votez pour. D'accord. Très bien. Merci.

Le vœu est adopté.

44. V152020003 - Vœu à la Maire de Paris et au Préfet de Police présenté par Philippe Goujon, Agnès Evren, Nicolas Jeanneté, Anthony Samama, Jean-Yves Pinet et les élus de la majorité du 15ème relatif à une meilleure sécurisation des quartiers sensibles à la suite de phénomènes récurrents de violences urbaines

Monsieur le Maire : Le dernier est un vœu à la Maire de Paris et au Préfet de police présenté par la majorité Changer Paris relatif à une meilleure sécurisation

des quartiers sensibles à la suite de phénomènes récurrents de violences urbaines. Il est présenté par Monsieur Nicolas JEANNETÉ.

Monsieur JEANNETÉ : Merci Monsieur le Maire. Ce vœu a pour but de revenir sur les événements qui sont intervenus dans le 15ème les 13 et 14 juillet et plus généralement sur ce phénomène inquiétant, récurrent, des violences urbaines ; des violences urbaines qui aboutissent généralement à la destruction des caméras de vidéosurveillance, au caillassage des forces de police et des pompiers, à des guets-apens, à des poubelles brûlées, à des scooters brûlés. Il y a, bien évidemment, des blessés du côté des forces de police et des pompiers.

Ce vœu a simplement pour but de rappeler au Préfet de police et à la Maire de Paris ces faits et leur demander quelles sont les mesures qu'ils comptent prendre en compte en termes de forces de police. Nous demandons également à la Maire de Paris et au Préfet de police un peu plus d'éclaircissements sur le projet de police municipale, rappelant que le groupe Changer Paris souhaite que celle-ci soit formée et armée ; demander également à la Maire de Paris et au Préfet de police d'inscrire le 15ème dans la politique de la ville et ainsi d'augmenter le nombre d'éducateurs ; de demander également la saisie très rapide du groupement local de traitement de la délinquance des bandes à travers l'audition du procureur de la République car le phénomène des rixes est bien évidemment de plus en plus important et il est important dans le 15ème. Voilà l'essentiel de ce vœu que je vous soumets à tous.

Monsieur le Maire : Vœu très pertinent. Merci cher collègue de l'avoir exposé. C'est Monsieur SAMAMA qui va tenter une réponse.

Monsieur SAMAMA : Merci Monsieur le Maire. Chers collègues, je crois effectivement que les habitants du 15ème sont aujourd'hui extrêmement inquiets de la situation. Elle a atteint un niveau gravissime aujourd'hui. Les habitants aspirent à vivre en paix et je crois qu'un de nos rôles - peut-être le premier d'entre eux - est de leur garantir cette sécurité qui est la première des libertés.

Vous l'avez dit, plusieurs policiers (trois) ont été blessés au cours de ces incidents des 13 et 14 juillet dont un grave. Je tiens à les remercier. J'étais allé les voir pour le travail formidable qu'ils ont effectué, pour saluer leur courage dans un contexte de défiance particulièrement difficile pour les forces de l'ordre aujourd'hui. Si vous me le permettez, j'aimerais, au nom de toute l'équipe municipale, leur souhaiter un bon rétablissement. Je me suis également rendu avec Monsieur PINET, adjoint en charge de l'amélioration de l'espace public, de la sécurité civile, de la sécurité routière et de la prévention des crues de Seine,

rue de l'Amiral-Roussin où des heurts ont éclaté le 13 au soir. Nous sommes allés là-bas le 14 juillet pour rencontrer la population sur place et les policiers qui effectuaient des rondes dans cette zone. Nous avons pu établir un constat qui est, je crois, clair et partagé par tous : les violences auxquelles nous avons assisté ces jours-ci sont de plus en plus graves, sont inadmissibles et les mesures pour y remédier sont claires : ce sont celles qui ont été évoquées dans votre vœu.

Plus généralement, la Mairie du 15ème a travaillé main dans la main en 2018 avec toutes les parties prenantes pour établir le contrat local de prévention et de sécurité. Plus que jamais, nous croyons à la pertinence de ces axes de recommandation qui doivent être renforcés :

- prévenir la délinquance des jeunes ;
- protéger les personnes vulnérables ;
- améliorer la tranquillité publique.

Nous recommandons notamment l'extension de la politique de la ville à plusieurs quartiers sinistrés, la multiplication d'opérations mixtes GPIS et PP et DPSP et PP, le renforcement du soutien scolaire et des aides à la recherche d'emploi ou encore la réalisation de travaux de prévention situationnelle.

Chers collègues, la réalité aujourd'hui est malheureusement simple. Elle est dramatique dans un 15ème que l'on pensait à l'abri de telles scènes de guérilla urbaine. Nous savons les effectifs de la PP mobilisés contre le terrorisme et la criminalité. Le renforcement de ces effectifs est aujourd'hui une nécessité absolue tout comme le déploiement de caméras de vidéosurveillance ; comme vous l'avez dit, les caméras ont été cassées notamment rue de l'Amiral-Roussin lors des 13 et 14 juillet dernier.

Je tiens à préciser que les dispositions que nous proposons ne sont pas marquées du sceau de l'idéologie. Ce sont des mesures qui sont simples, pragmatiques et de bon sens pour défendre nos concitoyens. Elles apportent des réponses précises à des situations précises et sont d'abord motivées par des préoccupations qui les transcendent toutes : celle de l'attention que nous devons aux victimes d'aujourd'hui et celle de l'efficacité que nous devons avoir pour éviter des victimes demain.

Enfin, je suis convaincu que faire respecter l'ordre républicain est le meilleur moyen de donner toutes leurs chances aux politiques de la jeunesse, à la politique de la ville et à la politique de l'éducation qui sont dans le contrat local de sécurité et de prévention notamment promouvoir la citoyenneté, prévenir la déscolarisation, partager l'espace commun, ou encore promouvoir une vie

nocturne apaisée. Ces mesures sont indispensables mais elles ne peuvent s'appliquer sans rétablissement de l'État de droit.

Monsieur le Maire : Absolument. Vous avez sans doute évoqué toutes les mesures nécessaires à mettre en œuvre. Il y en a bien d'autres aussi qui ne relèvent pas de notre compétence principalement.

Des explications de vote ? Madame NIAKATÉ.

Madame NIAKATÉ : Oui, la sécurité est un enjeu essentiel mais les Écologistes pensent que la meilleure arme pour protéger les habitants du 15ème, c'est d'abord la prévention, l'éducation, la culture, l'insertion sociale. La police municipale, armée ou non, n'est pas une solution. La police nationale doit faire son travail et voir ses effectifs renforcés. Ses moyens humains ont été drastiquement réduits sous la présidence de Nicolas SARKOZY qui, pour faire de petites économies, n'a pas souhaité remplacer un départ à la retraite sur deux, ce qui a fortement mis à mal les moyens humains de la Préfecture de police.

Je rappelle aussi que les agents de la Ville assurent également une mission de sécurité et leurs effectifs doivent être renforcés.

Quant à la vidéosurveillance, je rappelle qu'il y a déjà 2 000 caméras de vidéosurveillance dans tout Paris qui ont surtout un rôle d'élucidation et n'apportent pas forcément sécurité aux habitantes et aux habitants de Paris. Elles ont plutôt pour effet de déplacer le problème sans apporter de véritables solutions quant à l'origine des violences ou des délits.

Pour toutes ces raisons, nous voterons contre ce vœu.

Monsieur le Maire : Nous sommes évidemment là sur un total désaccord. Je voudrais juste dire une chose : les 35 heures, bien avant l'intervention de Nicolas SARKOZY, auront amené la suppression de l'équivalent de 8 000 à 9 000 postes de policier en France. Chacun reconnaîtra les siens.

Qui souhaite s'exprimer ? Levez bien le doigt car nous ne voyons plus rien. Je n'ose rétablir l'électricité pour ne pas faire sauter tout le système. Nous arrivons à la fin de notre Conseil. Monsieur SITBON.

Monsieur SITBON : Votre vœu évoque beaucoup de points, cela va être dur en deux minutes. Moi non plus, dans mon intervention, je ne serai pas guidé par le dogmatisme mais par une divergence dans les solutions à apporter à ce problème que nous reconnaissons tous.

Les faits sont effectivement évidemment intolérables et je me joins à vous pour apporter un soutien aux policiers qui ont été blessés dans le 15ème ; je pense que tous les élus de tous les groupes s'y joignent. Malheureusement, des faits similaires se sont déroulés dans de nombreux arrondissements de la capitale lors des nuits des 13 et 14 juillet. Nous ne sommes malheureusement pas le seul arrondissement où cela s'est produit. Nous pourrions nous interroger longtemps sur l'appellation « quartier sensible » car elle est un petit peu stigmatisante et il y a malheureusement depuis de nombreux mois des violences de rue dans de nombreux quartiers, pas forcément ceux où on a l'habitude qu'il y ait des violences, et cette expression n'aide pas toujours à régler le problème. Cela est dû à la fois au surmenage des effectifs de police. Je ne vais pas remettre une couche là-dessus mais effectivement, depuis le quinquennat de Nicolas SARKOZY, malgré ce que vous dites sur les 35 heures, les effectifs ont été dégarnis et nous sommes aujourd'hui tous d'accord pour le dire. Cela est également dû à un climat de tension dans notre pays que nous devons tous, tous bords politiques confondus, contribuer à apaiser, ce qui n'est malheureusement pas toujours le cas.

Quoi qu'il en soit, évidemment, rien ne justifie les agissements de voyous, les barbaries que nous avons pu voir en vidéo et que nous avons connues dans le 15ème. Je vous rejoins donc sur le premier point et nous attendons, nous aussi, que le Préfet de police présente au Conseil de Paris les mesures qu'il compte prendre afin d'enrayer ces phénomènes. Toutefois, nous avons eu souvent le débat ici : notre conviction profonde est que nous ne réglerons pas ces problèmes si, en parallèle du travail qui incombe à la Préfecture de police et à la police nationale, on ne développe pas fortement la proximité et la prévention et c'est donc le sens de la police municipale qui a été proposée par Anne HIDALGO et pour laquelle les Parisiens ont voté en toute connaissance de cause. Sortons donc du débat « arme pas arme », nous avons, pour construire cette police municipale, posé la question des besoins des Parisiens, des missions, des institutions, des moyens pour y parvenir et plutôt qu'armement ou pas, nous sommes partis des missions. Armement létal, oui mais pour quoi faire ? En fait, il y a déjà certains agents de la DPSP qui ont des armements légers de quatrième catégorie. Pour les autres, cela ne se justifie pas car il ne faut pas que cette police municipale remette en cause le partage de compétences. L'ordre public relève de la police nationale. Les faits mentionnés sont très graves, très inquiétants et c'est bien pour cela qu'il faut des policiers nationaux en nombre suffisant sur l'espace public. La lutte contre la délinquance et le maintien de l'ordre public sont des compétences de la Préfecture de police et ce vœu et les

considérants qui y sont joints brouillent une nouvelle fois les compétences de chacun.

En revanche, le projet de la future police municipale se fonde sur des orientations fortes :

- faire respecter les règles du quotidien. On se rejoindra sans doute là-dessus. C'est la manière qui fait aussi la différence. La police municipale doit donc être accessible, centrée sur le contact avec les habitants, distincte. C'est pour cette raison d'ailleurs qu'elle doit être distincte de la police nationale et ne pas intervenir sur les mêmes choses ;
- un ancrage : l'espace public avec un renforcement de la présence des agents ;
- agir de la sécurisation à la médiation en passant par la prévention et la verbalisation et en déterminant - nous allons y travailler avec les habitants du 15ème - les lieux prioritaires en matière de sécurité dans chaque quartier en lien avec le chef de la police municipale, le commissariat du 15ème, le parquet de Paris et en créant éventuellement des permanences de la police municipale.

C'est pour ça que nous voulons fortement – comme cela a été évoqué dans ce Conseil - développer la prévention déficitaire dans certains quartiers du 15ème notamment depuis la disparition de l'OCM CEASIL. Je n'y reviens pas, nous l'avons évoquée. Toutefois, c'est une cause aussi. Pas la seule. Nous espérons donc travailler ensemble sur ces questions : création d'un centre social, création d'un EVS et création de social sport club, appui aux éducateurs de rue ; un diagnostic a été fait là-dessus sur Amiral-Roussin en lien avec la Mairie du 15ème.

Je vais vite pour vous répondre sur tous les points.

Sur la vidéo protection, sous l'ancienne mandature, nous avons eu un pragmatisme. Cela s'est fait en lien avec les Mairies d'arrondissement. Faudra-t-il ou pas aller plus loin ? C'est quelque chose qui se regarde au cas par cas et précisément pas de manière dogmatique. Cependant, je ne pense pas que la vidéo protection aurait pu éviter ce que nous avons vu.

Concernant les procédures d'expulsion pour trouble de jouissance, elles sont déjà inscrites dans le contrat parisien de prévention et de sécurité qui est décliné dans les arrondissements. Les commissaires d'arrondissement ont la possibilité, avec l'autorisation du Parquet, de communiquer des procédures pour que le bailleur engage une procédure au civil. Ceci étant, la tournure de votre vœu est un petit peu facile car pour cela, il faut qu'il y ait un trouble dans le patrimoine

du bailleur social ou une réitération des nuisances et que le délit s'appuie sur le logement, ce qui n'est pas forcément le cas sur les vidéos qui ont circulé. Bref, ce n'est pas aussi automatique et aussi simple. Il n'y a pas, là non plus, de dogmatisme et ce travail est engagé avec les bailleurs en lien avec la Préfecture de police et le Parquet.

Dernier point : sur le groupement local de traitement de la délinquance et des rixes. J'ai l'impression que c'est plus un sujet sur l'affrontement entre bandes et que la Mairie du 15ème y est systématiquement associée. Je crois qu'une réunion a eu lieu à la mi-juin.

Concernant l'inscription du 15ème en politique de la ville, cela me paraît un petit peu exagéré. Que certains quartiers du 15ème soient inscrits dans la politique de la ville, cela peut, peut-être, être intéressant mais c'est du ressort de la loi. Il faudra donc que nous portions les choses. Notre groupe est prêt à porter sur certains quartiers éventuellement cette demande avec vous. Toutefois, le placement de tout le 15ème en politique de la ville ne se justifierait pas.

Pour toutes ces raisons, nous voterons contre ce vœu. Merci de m'avoir laissé le temps de répondre à toutes les questions.

Monsieur le Maire : Vous avez eu un long temps de réponse mais le sujet est aussi d'importance. Je me réjouis que vous nous rejoigniez sur l'inscription non pas du 15ème mais des quartiers concernés en politique de la ville puisque jusqu'à présent, malgré mes demandes depuis 10 ans, jamais la Mairie de Paris n'a proposé à l'État d'inscrire ces quartiers en politique de la ville. Nous avons un secteur qui est en politique de veille active, celui des Périchaux, mais c'est totalement insuffisant. Cela ne nous permet pas d'avoir les moyens, la manne qui s'abat sur les arrondissements qui sont inscrits en politique de la ville. Cela fait que dans le 19ème, il y a sept centres sociaux et que nous n'en avons qu'un et que dans le 20ème, il y en a neuf. Il y a des millions d'euros de subventions qui permettent à des associations locales d'encadrer des jeunes pour partir en vacances, faire du soutien scolaire, etc. Nous n'avons pas du tout de structures associatives suffisamment solides dans cet arrondissement, en dehors d'ARC-EA et d'Animômes de Beaugrenelle, pour encadrer ces jeunes en grande difficulté. Donc, merci.

Et, je me réjouis que Madame HIDALGO m'ait rejoint sur la volonté de mettre en place une politique municipale que je réclame depuis 2001. Je l'avais inscrit dans mon programme en 2001, dans celui du 15ème et dans celui de Paris, avec le candidat de l'époque que soutenions, alors que la municipalité parisienne y était

totalement hostile comme le rappellent régulièrement les Verts et les Communistes qui, je crois, là-dessus, ne sont pas tout à fait en phase avec Madame HIDALGO. Ce que je redoute simplement c'est que cette police municipale telle qu'elle est prévue ne satisfasse pas les citoyens. Les citoyens ne veulent pas seulement d'une police municipale qui verbaliserait les terrasses de café ou les jets de mégots ou les dépôts d'ordures sauvages - ce qui est une bonne chose, il faut verbaliser tout cela - mais ils veulent une police municipale qui les aide à retrouver la tranquillité publique. Bien sûr, ce n'est pas à la police municipale de s'occuper d'ordre public mais la tranquillité publique c'est-à-dire tout ce qui gêne au quotidien la vie des citoyens qu'il s'agisse d'attroupements intempestifs, de nuisances nocturnes, de désordres de voie publique permanents, etc., c'est ça le rôle d'une police municipale qui le ferait H 24.

Oui, elle a le besoin d'être armée. Je reprends d'ailleurs le mot d'un ministre de l'Intérieur socialiste - voyez, j'ai des références - qui disait que tout uniforme sur la voie publique est une cible donc, vous mettez en danger la vie des agents municipaux chargés de missions de police si vous les mettez sur la voie publique en uniforme, qui ressemble totalement à celui de la police nationale puisqu'il est calqué dessus, sans armement. Mais, vous avez raison, ce n'est pas là l'essentiel.

Ce que je souhaite en me rapportant à différents rapports parlementaires comme le rapport Fauvergue, qui est excellent, c'est que les policiers municipaux à venir aient des pouvoirs qui leur permettent d'assurer la tranquillité publique, d'accès au fichier des véhicules et des objets volés, d'accès au fichier des personnes recherchées, de verbalisation des petits trafics, de possibilités de contrôle d'identité voire de fouille. Voilà, c'est ça une police municipale efficace. Ce n'est en aucun cas ce que va proposer la Mairie centrale même si c'est un pas supplémentaire. Il vaut mieux être pour une police municipale que contre mais attention à ce que l'on met dedans.

Quant à la vidéoprotection, je dois dire en toute immodestie que je suis à l'origine de ce plan de vidéoprotection que j'ai proposé en 2004 au Conseil de Paris. Il a, bien sûr, été rejeté à l'époque. Il a fallu attendre 2011 pour que la Mairie de Paris l'accepte et que cela soit financé à 95 % par le gouvernement de Nicolas SARKOZY. Je le dis au passage, il n'a pas fait que de mauvaises choses en matière de sécurité. Toutefois, ce plan de vidéoprotection est totalement insuffisant car il ne permet pas de faire ce que l'on appelle de la vidéopatrouille c'est-à-dire de suivre des délinquants sur un itinéraire de façon à les interpeller. Oui, aujourd'hui, cela sert, comme vous l'avez dit, à réunir des preuves en justice et à faire des opérations en flagrance. Il y a tout de même plusieurs dizaines de milliers de délinquants qui ont été interpellés, grâce uniquement à l'action des

caméras. Toutefois, cela ne permet pas de faire de la vidéopatrouille et donc d'être aussi efficace qu'il serait souhaitable. C'est la raison pour laquelle nous demandons la multiplication par cinq de ces caméras.

Il y a également une chose que je voulais dire : c'est que la Ville peut nous aider aussi. Vous évoquiez les éducateurs de rue. ARC-EA. Nous avons réussi à avoir une augmentation mais sur un secteur qui est devenu maintenant un des plus difficiles du 15ème, qui a été cité par nos collègues comme celui de l'Amiral-Roussin. C'est vrai que j'ai demandé une étude à la Ville, qui a été acceptée, pour étudier l'extension du mandat d'ARC-EA sur le secteur de l'Amiral-Roussin. Maintenant, ceci date d'un an et demi. L'étude a été faite. ARC-EA que j'ai rencontré à de multiples reprises a démontré qu'il était nécessaire d'avoir des éducateurs de rue sur l'Amiral-Roussin. Un an après, ils ne sont toujours pas là. Voilà en quoi la Ville peut nous aider aussi :

- l'inscription en politique de la ville d'un certain nombre de quartiers (Périchaux, Falguière, etc., nous les connaissons) ;
- la multiplication des caméras qui ne sont pas assez nombreuses et qui ne permettent pas de faire un travail suffisamment pertinent ;
- l'augmentation du nombre d'éducateurs de rue.

Voilà quelques points qui relèvent de l'action municipale sans compter les missions de la police municipale dont la Maire a décidé qu'elle serait également sur la double commande de la Mairie centrale et des Mairies d'arrondissement.

Je voudrais enfin rendre un hommage aux policiers qui ont eu un travail extrêmement difficile notamment dans la nuit du 14 au 15 juillet qui a été très difficile. Je dis les choses un peu différemment de vous, Monsieur SITBON, parce que le 15ème a été particulièrement touché. Il se trouve que le lendemain, j'ai rencontré le procureur de la République, le Préfet de police, la Maire de Paris et l'adjoint chargé de la sécurité à Paris, Monsieur NORDMAN, et celui-ci m'a dit que dans Paris, les choses s'étaient faites à peu près comme à chaque 14 juillet sauf dans le 13ème où cela a été fort, mais que la spécificité de ce 14 juillet était les événements extrêmement graves, auxquels nous ne nous attendions pas, qui se sont produits dans le 15ème. J'ai l'impression qu'il y a même eu, peut-être, une coordination entre bandes dans tous les secteurs concernés (Porte Brancion, Amiral-Roussin, Modigliani, Balard). Lorsque des événements cessaient dans un endroit, ils débutaient dans un autre, ce qui fait que le peloton de CRS qui nous avait été affecté par le Préfet de police, que je remercie d'ailleurs, n'a pas été suffisant. La Préfecture de police a dû envoyer deux ou trois autres pelotons de CRS sur le 15ème, comme le 15ème a dû faire appel aux effectifs du 7ème, du 14ème

et également de la BAC N, anti criminalité de nuit. Cette dernière a dû intervenir notamment sur Balard où il y a eu vraiment des affrontements qui ont entraîné des ripostes assez lourdes de la police avec grenades de désencerclement et utilisation du LBD contre les émeutiers parce que c'est comme cela qu'ils sont qualifiés par les rapports de police. Cela a donc été extrêmement grave. Il y a une dégradation considérable. Je remercie nos collègues, JEANNETÉ et autres, d'avoir déposé ce vœu parce qu'il était très important de pouvoir l'évoquer.

Voilà quelques observations complémentaires très courtes et synthétiques que je voulais faire à mon tour en fin de ce Conseil.

S'il n'y a pas d'autres interventions, je vais soumettre aux voix ce vœu 44. Qui est pour ? Contre ? Abstention ? Le groupe Indépendants et Progressistes. Merci.

Le vœu est adopté.

Monsieur le Maire : Avant de clore notre Conseil avec le déchirement de se séparer, quelques informations diverses :

- la cérémonie de libération de Paris sera un peu exceptionnelle cette année et sera menée sous l'autorité de Madame Clotilde DEROUARD. Elle se fera comme pour le 18 juin en comité restreint, en mode restreint, pour des raisons de prescriptions sanitaires ;
- nos forums habituels auront lieu, sous réserve d'une deuxième vague épidémique. Si celle-ci n'intervient pas, le Forum des sports aura lieu le samedi 5 septembre, le Forum des associations le samedi 12 septembre et la Fête des familles le samedi 19 septembre. Tout cela sur le parvis de la mairie.

Voilà quelques dates qui permettront de bien commencer la rentrée. Je vous remercie de vos interventions et je clos la séance.

La séance est levée.

Philippe GOUJON

Maire du XVe arrondissement